

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 11 avril 2025

Le vendredi 11 avril 2025, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans l'hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

La séance est ouverte à 9 heures 38 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, nous allons ouvrir notre séance.

Je demande tout d'abord à Monsieur Elizagoyen de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : M. Baguet, Mme Bécart, MM. Benarafa, Berdoati, Mmes Bergerol, Bourg, Brobecker, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mme Fourcade, M. Franchi, M. Fromantin, Mmes Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Mme Jauffret, M. Larghero, Mmes Lederman, Léandri, Limoge, Mouaddine, M. Ouzoulias, Mme Pottier-Dumas, MM. Révillon, Sénant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire.

Sont représentés : M. Adjroud, pouvoir à Mme Brobecker,
Mme Barthélémy-Ruiz, pouvoir à M. Benarafa,
Mme Bedin, pouvoir à Mme Léandri,
M. Boudy, pouvoir à M. Franchi,
Mme Fischer, pouvoir à M. Larghero,
M. Lam, pouvoir à Mme Bourg,
Mme Le Moal, pouvoir à Mme Tilly
M. Muzeau, pouvoir à M. Baguet,
Mme Pitrou, pouvoir à M. Guilcher,
M. de la Roncière, pouvoir à Mme Godin,
M. Weiss, pouvoir à Mme Pottier-Dumas.

M. le Président.- Merci.

BUDGET – FINANCES

Rapport n° 25.61 – Comptes de gestion du payeur départemental 2024.

M. le Président.- Le premier point à l'ordre du jour appelle le rapport 25.61, avec cinq délibérations. Il s'agit des comptes de gestion du payeur départemental pour l'année 2024.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

La première délibération porte sur le compte de gestion du payeur départemental pour le budget départemental.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération : le compte de gestion du payeur départemental pour le budget annexe d'assainissement.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

La troisième délibération : le compte de gestion du payeur départemental pour le Centre maternel.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

La quatrième délibération : le compte de gestion du payeur départemental pour la Cité de l'enfance.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

La dernière délibération, la cinquième : le compte de gestion du payeur départemental pour la Pouponnière.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.62 – Compte administratif 2024 – Budget départemental.

M. le Président.- Nous arrivons au rapport suivant, avec le compte administratif 2024 du budget départemental.

Comme le veut la règle, si tout le monde en est d'accord, je propose que Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Vice-président délégué aux finances et notre premier Vice-président, soit le Président de séance ; je vous donne la place, Monsieur Baguet.

(Monsieur Baguet remplace Monsieur Siffredi au fauteuil de la présidence)

M. Baguet, Président.- Juste un mot sur le compte administratif : je rappelle, mes chers collègues, que ce n'est pas un débat budgétaire, c'est juste l'examen de la sincérité de l'exécution budgétaire du budget du Département.

Pour les anciens : ce n'est pas la première fois que dans la même séance, on examine le compte administratif et le budget ?

M. Aurières (DAJA) (hors micro).- C'était l'engagement du Président.

M. Baguet, Président.- Exactement, le Président Siffredi s'y était engagé, mais, de mémoire, il y avait un décalage ; d'ailleurs, cela déplaisait fortement à notre collègue Patrick Jarry...

M. Jarry (hors micro).- Cela permettait de masquer la cagnotte. *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Baguet, Président.- Voilà, on était accusé de masquer la cagnotte. Eh bien là, il n'y a plus de cagnotte, Monsieur Jarry, donc il n'y a pas de problème de ce côté-là.

Simplement, je voudrais saluer l'efficacité des services et le souci de transparence du Président d'inscrire à la même séance le compte administratif et le budget primitif, cela nous permet de savoir d'où l'on vient et où on veut aller, c'est assez efficace.

Quelques mots sur la situation et le compte administratif, mais Jean-Yves Sénant le dira plus longuement tout à l'heure : on l'avait déjà évoqué lors de l'examen du budget 2024, l'effet ciseau touche l'ensemble des Départements en France. Avec une baisse de recettes, notamment les DMTO, de plus de 80 M€, et l'augmentation des dépenses sociales de plus de 50 M€, quand vous avez un effet ciseau de 130 M€, auquel vous rajoutez un certain nombre de dépenses supplémentaires, cela donne des situations qui ne sont pas si simples que cela à régler.

Je vois, notamment dans les dépenses exceptionnelles, on a eu 92 M€ de dépenses exceptionnelles et 32 M€ de recettes en moins. On retrouve à peu près les 130 M€ que j'évoquais tout à l'heure et c'est un exercice qui n'est pas simple, mais je vais donner la parole à Jean-Yves Sénant.

M. Sénant.- Chers collègues,

La conjonction entre une nouvelle chute du produit des droits de mutation et la poursuite de la forte croissance des dépenses de solidarité a sensiblement réduit l'excédent du budget de fonctionnement du Département l'an dernier. De ce fait, pour financer un budget d'investissement qui est resté très ambitieux, le Département a été conduit à recourir à l'emprunt de manière significative.

D'abord, la forte baisse des recettes de fonctionnement.

Les droits de mutation, qui avaient atteint un record en 2022, se sont effondrés en 2023 : ils sont tombés de 720 à 509 M€ (-211 M€), et leur chute s'est poursuivie en 2024, de 509 M€ ils sont tombés à 425 M€ (-84 M€).

Par ailleurs, les parts de TVA, qui représentent la moitié de nos recettes, ont connu une croissance nulle. Le mauvais rendement de la TVA a mis à mal le budget de l'État, on le sait, mais le nôtre également. La TVA n'a pas bougé, elle est de 758 M€, comme l'année d'avant. De ce fait, malgré les augmentations de nos recettes de poche que sont la taxe sur les conventions d'assurance et les produits versés par la CNSA, les recettes réelles de fonctionnement n'ont pas dépassé 1 664 M€ en 2024, en baisse de 32 M€ par rapport à l'année précédente.

Les dépenses de fonctionnement, en revanche, ont poursuivi leur hausse, sous l'effet, pour l'essentiel, des dépenses de solidarités ; les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 1 638 M€ contre 1 546 M€ en 2023 (+92 M€).

Les dépenses de solidarités ont frôlé le milliard, 997 M€, contre 947 M€, 50 M€ de plus en 2024. Elles représentent 61 % des dépenses de fonctionnement.

Le Département, malgré cette chute de ses recettes, a poursuivi son effort d'investissement lancé depuis de nombreuses années. Nos dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 589 M€, c'est-à-dire plus encore qu'en 2023 – on avait fait 546 M€, donc 8 % de plus ; là-dessus, il y a :

- 105 M€ pour les bâtiments hors collèges, dont 35,7 M€ pour le seul musée du Grand Siècle ;
- 102 M€ pour les collèges ;
- 64 M€ pour les transports collectifs, dont 40 M€ pour le seul RER E ;
- 63 M€ pour les routes départementales ;
- 59 M€ pour les Communes dans le cadre de la contractualisation ;
- 34,5 M€ pour les espaces naturels sensibles : 14,5 M€ pour l'achat d'une partie du parc de la Roseraie de Châtenay-Malabry et 20 M€ pour un jardin sur l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt.

La baisse des recettes de fonctionnement et la hausse des dépenses de fonctionnement, ainsi que le maintien élevé du niveau d'investissement ont conduit le Département à avoir recours à l'emprunt à hauteur de 470 M€, et l'encours d'endettement,

qui était très très faible jusque-là, est passé, fin 2024, à 587 M€, un endettement qui est composé à 99 % d'emprunts classés 1A sur l'échelle Gissler, c'est-à-dire sans aucun risque, et constitués pour plus de la moitié de prêts de la Caisse des dépôts indexés sur le livret A, là aussi, donc, sans aucun risque, avec une marge de 40 points, ce qui fait un taux aujourd'hui de 2,80 %, ce qui est nettement au-dessous des taux du marché.

En conclusion, dans le contexte financier qui est terriblement difficile aujourd'hui pour les Départements, le Département des Hauts-de-Seine a maintenu sans faiblir son action au service des habitants et le niveau de ses investissements en recourant à un endettement qui reste très modéré.

M. Baguet, Président.- Merci, Monsieur Sénant.

Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Comme chaque année, nous sommes appelés à analyser l'action passée de notre Collectivité au travers de ce compte administratif, et comme nous avons une matinée bien chargée en rapports budgétaires divers, je vais être assez concis sur ce rapport, puisqu'il n'est pas utile ce matin de refaire les débats que nous avons pu avoir tout au long de l'année, ni ceux que nous avons eus au BP de l'an dernier. Nous aurons, tout à l'heure, d'ailleurs, l'occasion de revenir sur le rapport des services, qui est, d'une certaine manière, aussi l'occasion de revenir sur l'activité de la Collectivité, même si c'est moins sur un point budgétaire.

Quelques remarques, néanmoins, d'ordre général, tout d'abord.

Bien sûr, les conséquences de l'évolution du mode de financement des Départements ont joué à plein en 2024, avec un marché immobilier grippé, et donc des droits de mutation en berne, ainsi que, par ailleurs, vous l'avez rappelé et je pense qu'on sera plusieurs à le rappeler, un effet ciseau encore plus important sur les allocations individuelles.

Cette question, évidemment, du niveau des recettes est cruciale pour toutes les collectivités aujourd'hui, et en l'espèce pour le Département, d'autant qu'aujourd'hui, le Département n'a plus la capacité de lever l'impôt, d'une part, et que, d'autre part, des sources de recettes ont peut-être un peu du mal à se concrétiser – j'ai en tête, par exemple,

la vente toujours en attente de notre ancien siège du Département, qui aurait pu apporter quelques recettes cette année, et, encore une fois, ce n'est pas le cas, et tout cela va finir par nous coûter beaucoup d'argent.

Ceci dit, pour poursuivre et compléter, je pointerai juste quelques évolutions concernant les solidarités, puisque, comme cela a été rappelé, c'est là que les évolutions ont été les plus marquées, très vite.

En 2024, l'augmentation des dépenses de solidarités a été largement expliquée par la hausse des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité et l'extension, d'une certaine manière rétroactive, du Ségur, même si des budgets plus importants ont pu être accordés sur ces postes-là à certains secteurs, comme, effectivement, par exemple, celui de la protection de l'enfance, il faut le noter, avec plus de 247 M€ dépensés en 2024, soit 24 M€ de plus que ce qui était prévu au BP ; c'est évidemment une avancée positive à noter, même si les objectifs d'amélioration de la qualité de l'accueil ne sont pas encore totalement atteints.

C'est aussi le cas pour les parcours des personnes handicapées, qui ont bénéficié d'un budget supplémentaire, notamment dans le cadre de l'habitat inclusif. Sur cette question du handicap, même s'il n'y est pas fait directement référence dans le rapport, je n'oublie pas la situation de la MDPH, dont on a déjà parlé ici lors des séances précédentes de manière assez développée, mais je rappelle la situation dans laquelle est cette Maison du Handicap, avec des délais – cela a été développé par notre collègue une fois précédente – d'instruction qui se sont, en 2024, grandement dégradés.

Sur le parcours seniors, on a également dépensé un petit peu plus en 2024 qu'en 2023, malgré tout, même si cette augmentation globale peut être un peu nuancée par la part en baisse du budget consacré au maintien à domicile : 73,5 M€ en 2024, c'était 75,5 M€ l'année précédente.

Sur la question des aides aux personnes âgées, justement, j'ai, au passage, une petite interrogation sur la baisse de plus de 4 M€ des dépenses liées à la carte Améthyste, qui passent de 20,4 M€ réalisés en 2023 à 16,4 M€ en 2024 sans que j'en comprenne vraiment l'explication.

Dernier petit point sur les solidarités, très rapide, là encore : j'avais regretté lors du BP l'absence de présentation de la déclinaison locale du Pacte des solidarités à ce moment-là ; c'est fait maintenant dans ce document récapitulatif sur l'année. On y voit

d'ailleurs des initiatives relativement intéressantes qui y sont présentes, notamment dans la lutte contre l'exclusion ou la précarité alimentaire, mais, d'une certaine manière, toutes étaient déjà, me semble-t-il, portées par le Département, donc rien de nouveau, juste peut-être un léger coup de pouce financier apporté par l'État en la matière.

Pour terminer, et c'est sans doute le point à retenir, ce bilan de l'année 2024 révélé par ce compte administratif nous informe quand même d'une chose importante : la confirmation d'un mouvement que nous avons déjà commencé à voir l'an dernier et qui se confirme durement maintenant – si j'ose dire –, celui de la fin véritable d'un cycle financier regorgeant d'excédents budgétaires massifs qu'on avait pu vivre jusqu'à ces dernières années. Cette période est, en effet, en tout cas pour le moment, révolue, puisque nous avons fini l'année 2024 avec un excédent de fonctionnement inférieur à 10 M€, autant dire rien sur la base de notre budget de 2 Md€, et en tout cas dix fois moins que l'année précédente.

Bien sûr, les caisses ne sont pas vides, puisqu'en intégrant l'excédent antérieur, nous finissons l'année 2024 avec un excédent total de 95 M€ d'excédent en fonctionnement et 38 M€ d'excédent en investissement. C'est bien en deçà, évidemment, très très très en deçà de ce qu'on avait coutume, ici, de découvrir, pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure, et il faut espérer que les choses s'améliorent pour les Altoséquanais dans les mois qui viennent, parce que la situation est certes compliquée, mais si les ressources ne reviennent pas à des niveaux un peu supérieurs, il va falloir sans doute s'attendre à des choix plutôt douloureux.

Je vous remercie.

M. Baguet, Président.- Merci, Monsieur Timotéo.

Monsieur Jarry ? *(Monsieur Jarry indique par un signe de tête qu'il ne souhaite pas prendre la parole.)*

Non ?

M. Jarry (hors micro).- J'interviendrai sur le budget.

M. Baguet, Président.- On en parlera sur le budget.

Pas d'autre demande de parole ?

Juste une réponse, Monsieur Timotéo. Je rappelle que, encore une fois, on doit se prononcer sur l'exécution budgétaire, ce n'est pas un débat budgétaire, on ne reprend pas toutes les lignes. D'ailleurs, j'ai oublié de le préciser tout à l'heure, en investissement, c'est bien de faire des budgets et d'inscrire des sommes très importantes, encore faut-il les dépenser et les réaliser. Le taux d'exécution, et il faut féliciter le Président et les services, de notre compte administratif en investissement est supérieur à 92 % ; je ne suis pas sûr que toutes les collectivités réalisent un taux pareil, avec les recours, les délais, les marchés et autres ; 92 % de taux d'exécution, c'est à souligner.

Vous avez évoqué la différence concernant la carte Améthyste. Les services me signalent que c'est dû au changement de mode de facturation, on est passé au réel, et que c'est la contrepartie de l'augmentation de la participation départementale à l'inflation. On a compensé l'inflation d'un côté et, de l'autre côté, on paye au réel et on n'achète plus des cartes au forfait, si j'ai bien compris.

Je propose de mettre aux voix le compte administratif présenté par le Président.

Qui est contre ? (*Le groupe Gauche Communiste, Citoyenne et Républicaine et le groupe Écologistes et Socialistes*)

Vous êtes contre le compte administratif ?

À partir du moment où il est parfaitement réalisé et sincère, on peut s'abstenir, mais bon, si vous voulez voter contre, vous votez contre.

J'imagine que le reste des élus l'approuve.

Adoptée à la majorité.

Rapport n° 25.63 – Compte administratif 2024 – Budget départemental – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024.

M. Baguet, Président.- Le rapport suivant est le compte administratif du budget départemental sur les acquisitions et cessions.

Je n'ai pas de demande de parole.

On a fait trente-neuf acquisitions pour 20 M€ et douze cessions pour 1,8 M€.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Personne.

Qui s'abstient ?

Personne.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.64 – Comptes administratifs 2024 – Établissements départementaux de l'ASE dotés d'un budget annexe.

M. Baguet, Président.- Sur les comptes administratifs des établissements de l'Aide sociale à l'enfance, il y a une demande d'intervention de Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Non, j'interviendrai sur le budget.

M. Baguet, Président.- D'accord.

Sur les comptes administratifs, vous avez vu, sur les trois établissements, il y a trois délibérations différentes : la Pouponnière, le Centre maternel et la Cité de l'enfance. Au passage, les trois comptes administratifs sont excédentaires, parfois de peu, pour chacun des établissements, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? *(Le groupe Gauche Communiste, Citoyenne et Républicaine)*

Abstention ? *(Le groupe Écologistes et Socialistes)*

Même vote sur les trois délibérations ? *(Réponse affirmative)*

Les trois délibérations sont adoptées à la majorité.

Rapport n° 25.65 – Compte administratif 2024 – Budget annexe d'assainissement.

M. Baguet, Président.- Ensuite, sur le budget annexe d'assainissement, il n'y a pas d'orateur inscrit, donc il n'y a pas de demande de parole.

Pareil, pour le compte administratif du budget annexe d'assainissement, la section d'exploitation est positive et la section d'investissement également, de peu mais positive aussi.

Qui est contre le budget annexe d'assainissement ?

Personne.

Qui s'abstient ?

Personne.

Adoptée à l'unanimité.

Merci.

On en a terminé des comptes administratifs, on va pouvoir rappeler le Président.

(Retour en séance du Président Siffredi)

Monsieur le Président, je vous informe que vos comptes administratifs ont été votés. Félicitations !

M. le Président.- Je vous remercie pour votre confiance, mes chers collègues.
Nous en arrivons maintenant...

M. Baguet.- J'ai peut-être mis un peu la pagaille dans les papiers, je suis désolé...

M. le Président.- Oui, je vois cela.

M. Baguet.- ... mais je ne m'y retrouvais pas.

Rapport n° 25.66 – Budget primitif 2025 du budget départemental.

M. le Président.- On en arrive donc forcément à notre budget, maintenant que tous les comptes administratifs ont été approuvés.

Avant de vous donner la parole, je voudrais quand même vous dire quelques mots.

Mes chers collègues, jamais notre Département n'a affronté une telle situation financière pour élaborer son budget. Les soubresauts de la vie politique nationale ont indéniablement eu un fort impact sur le climat économique en France ces derniers mois et l'état des finances publiques de notre pays reste détérioré. Il l'est d'autant plus en raison du

contexte international, qui était, il y a quelques semaines encore, incertain, et dont le caractère inquiétant se renforce jour après jour.

Alors oui, bien sûr, pour faire face à cette équation, il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation budgétaire en France, mais, une nouvelle fois, plutôt que de se réformer, l'État a choisi de faire peser sur les autres le poids du redressement des finances publiques, alors même qu'il est établi que leur dégradation ne peut être imputée aux collectivités territoriales. Cela a été dit et répété, nos budgets sont tenus à la règle d'or de l'équilibre, et notre dette, toutes administrations publiques locales confondues, ne représente que 8 % de la dette française, qui ne cesse d'augmenter et s'élève désormais à plus de 3 300 Md€.

La loi de finances pour 2025 met donc cette année encore les Départements de France à contribution. Nous sommes, en effet, appelés à supporter 40 % de l'effort de 2,2 Md€ demandé aux collectivités locales, malgré l'aggravation continue de la précarité, qui rend plus impérieuse que jamais notre mission de chef de file en matière de solidarité, et surtout malgré la crise du modèle de financement de l'échelon départemental qui se traduit très concrètement dans les Hauts-de-Seine, car l'effet ciseau que nous dénonçons régulièrement depuis plus de trois ans et qui asphyxie notre budget se poursuit en 2025, avec, au total, un prélèvement de nos ressources évalué à plus de 40 M€ supplémentaires.

Je l'ai répété à maintes reprises, depuis 2022, en trois exercices, nous avons perdu 300 M€ de recettes de DMTO, tandis que nos dépenses en matière de solidarité, elles, bondissaient de plus de 100 M€.

Rien n'est fait pour enrayer cette spirale infernale en garantissant le financement des solidarités par des recettes adaptées à cette tendance, dont nous savons qu'elle est structurellement à la hausse. Au contraire, dès qu'une perspective favorable, même limitée, se dessine, elle est aussitôt neutralisée.

Ainsi, en 2025, les gains que l'on pouvait attendre du relèvement d'un demi-point du plafond des DMTO, associé à une timide reprise du marché de l'immobilier, fragilisé par les incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale, sont d'ores et déjà ponctionnés par le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales imposé par la loi de finances. Symbole d'un génie français qui s'exprime pleinement dans la forteresse de Bercy, ce DiLiCo traduit l'imagination sans limite de notre technocratie qui, par la même occasion, voudrait nous faire croire que nous aurions encore des recettes fiscales. Après avoir baissé

drastiquement nos dotations sous le mandat Hollande, après avoir contraint nos dépenses avec les contrats de Cahors sous le premier quinquennat Macron, on invente désormais un nouveau mécanisme qui vient directement prélever nos recettes. Cette ponction représente 33 M€ pour notre Département.

Si nous pouvons avoir les plus grands doutes sur les modalités de restitution annoncées, nous avons bien une certitude : 10 % seront intégrés d'office à la péréquation, à laquelle nous contribuerons cette année encore à hauteur de 352 M€.

À cela s'ajoute le gel de la dynamique de TVA, qui représente un manque à gagner évalué à près de 10 M€. La TVA constitue désormais, vous le savez, la principale ressource de notre Département, accordée en compensation de la suppression de la part départementale de la taxe foncière. On nous avait assuré une recette fiscale dynamique, mais les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. Force est de constater que l'État revient sur les engagements pris et qu'il attende, une fois de plus, au principe constitutionnel d'autonomie financière en transformant le produit de TVA en une dotation figée sur laquelle il peut prendre des décisions unilatérales, et nous savons bien le sort que l'État réserve aux dotations. Notre dotation globale de fonctionnement a fondu de 67 % depuis 2013 pour s'établir à 87,4 M€ en 2025, ce qui représente, mes chers collègues, une perte cumulée de plus de 1,8 Md€ depuis douze ans, soit un manque à gagner équivalant à plus d'une année de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Je n'oublie pas, et je pèse mes mots, le scandale des sous-compensations, tant de l'État que de la CNSA, sur les dépenses que nous engageons au titre des allocations individuelles de solidarité. Qu'il s'agisse du RSA, de la PCH ou de l'APA, la faiblesse de ces concours que nous recevons, je le rappelle, en contrepartie de l'exercice de compétences qui nous ont été confiées dans le cadre des lois de décentralisation entraîne un reste à charge pour notre Collectivité de l'ordre de 200 M€ sur la seule année 2025, comme nous l'avons rappelé au préfet – vous vous en souvenez – lors de son audition devant notre Assemblée en janvier.

À travers ces différentes mesures contraires à l'esprit de la décentralisation, c'est la libre administration de notre collectivité qui est en cause.

Le budget 2025 contient, en effet, des mesures d'économie pour 33 M€ par rapport à l'exercice 2024. Comme je m'y étais engagé, je me suis refusé à la politique du rabot et aux coupes aveugles et nous avons engagé un examen méthodique de nos

programmes et de nos projets pour identifier nos marges de manœuvre, en gardant à l'esprit l'exigence du maintien de la qualité des services rendus à nos concitoyens. Cela se traduit, par exemple, par la suspension en 2025 du festival Chorus, par le recentrage du Pass+ sur les collégiens pour éviter un doublon avec les dispositifs de la Région et de l'État, par l'optimisation de nos dispositifs en matière de solidarité pour maximiser notamment l'utilisation disponible chez les assistants familiaux, par la réduction des dépenses d'énergie favorisée par la performance de nos bâtiments, ou encore par la suspension de l'indexation sur l'inflation des subventions que nous versons aux Communes dans le cadre des contrats de développement.

Et pourtant, la réalisation de ces économies ne sera pas suffisante pour compenser la hausse de nos dépenses sociales, comme cela devait être initialement le cas, puisque nous prévoyons une augmentation de 36 M€ par rapport au compte administratif 2024, ce qui porte notre budget pour les solidarités à plus de 1 Md€, soit 62 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Vous le voyez, mes chers collègues, nous avons beau activer les leviers qui restent à notre main pour dégager de nouvelles marges de manœuvre, nous sommes, comme Sisyphe, condamnés à pousser éternellement un rocher qui retombe inmanquablement au pied de la montagne.

Le désengagement de l'État face à la dynamique des dépenses sociales, accentué par les ponctions qu'il opère sur nos recettes, grève notre capacité à agir.

Soyons lucides, tout laisse à penser que les décisions étatiques qui nous touchent de plein fouet cette année ne sont en fait qu'une mise en bouche et que cette part toujours plus importante que les collectivités locales doivent supporter dans le redressement des finances publiques va s'accroître encore et encore.

Le gouvernement a ainsi déjà dit combien les choix opérés dans le prochain projet de loi de finances pour 2026 constitueraient un véritable cauchemar et il n'y a aucune raison que la tension qui pèse sur les finances publiques déjà exsangues s'allège dans les semaines et les mois à venir, compte tenu du contexte économique et financier.

Si nous voulons inventer des solutions pertinentes à la hauteur des défis qui sont devant nous, il est pourtant essentiel de sortir de cette logique court-termiste qui guide les décisions gouvernementales depuis trop longtemps. C'est ce raisonnement qui nous conduit dans le mur aujourd'hui, alors que près d'un tiers des Départements étaient déjà en

difficulté l'an dernier et que plusieurs d'entre eux seront bel et bien dans l'incapacité de boucler leur budget cette année.

Aujourd'hui, il faut donc réaffirmer haut et fort que nos Départements sont des acteurs essentiels de la cohésion et du dynamisme de notre pays et que nous devons impérativement retrouver notre capacité à agir. Nous sommes des acteurs essentiels pour les investissements que nous menons. Ils atteindront près de 550 M€ cette année dans les Hauts-de-Seine pour poursuivre la construction de collèges, d'équipements sportifs et culturels, pour améliorer nos voiries et nos infrastructures de transport, pour renforcer notre maillage de pôles sociaux et, plus largement, pour poursuivre résolument la transition écologique que nous avons initiée, conformément aux engagements que nous avons pris devant nos concitoyens.

Nous sommes des acteurs essentiels par les dispositifs de solidarité que nous sommes la seule collectivité à mettre en œuvre, mais aussi par le soutien que nous apportons à nos Communes, à nos associations, à nos clubs sportifs, à nos théâtres et à nos acteurs culturels.

Oui, nous sommes des acteurs essentiels, car à travers les politiques publiques que nous menons, nous sommes un véritable amortisseur des chocs qui percutent notre pays :

- un amortisseur social, bien sûr, pour lutter contre la précarité grandissante ;
- mais aussi, et c'est moins souvent rappelé, un amortisseur territorial, pour garantir la cohésion et la solidarité dans un département qui, comme le nôtre, est fait de contrastes ;
- un amortisseur économique également, grâce à l'ampleur des investissements publics que nous avons décidé de maintenir à un niveau très élevé et qui font travailler les forces vives de nos territoires.

Mes chers collègues, le budget primitif dont nous allons à présent débattre témoigne de l'urgence à traiter sérieusement la question du modèle du financement des Départements. Nous sommes au pied du mur, et sans réforme profonde, c'est bien la pérennité de l'échelon départemental et des missions qu'il exerce qui est menacée. Nous résisterons peut-être, sans doute, un peu plus longtemps que d'autres Départements, mais nous n'échapperons pas à cette crise structurelle, et ce sont immanquablement nos concitoyens qui en subiront de plein fouet les conséquences.

Je vous remercie.

Je donne la parole au premier intervenant : Monsieur Baguet.

M. Baguet.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez fait un tableau tristement noir, mais complètement réaliste de la situation. Effectivement, on est vraiment « au pied du mur », comme on dit, et je rappelle que depuis 2021, les Départements sont privés de toute fiscalité directe, puisqu'on nous a supprimé à l'époque la taxe foncier bâti, la CVAE – vous avez mentionné les compensations par la TVA, on nous avait promis des merveilles avec la TVA mais le résultat n'est pas celui qu'on escomptait ; si on était resté dans l'ancien système, vous l'avez évoqué tout à l'heure, cela nous aurait fait déjà 10 M€ de plus de recettes rien que pour cette année, et la situation est compliquée.

En plus, il faut le rappeler, on a eu une loi de finances 2025 qui a été votée très tardivement, avec beaucoup d'allers-retours, rappelons-le, notamment la négociation sur le montant du FCTVA. Heureusement, nous avons été épargnés. En revanche, comme vous l'avez décrit, le nouveau dispositif de lissage conjoncturel, le DiLiCo, est venu s'ajouter aux péréquations existantes à hauteur de 33 M€ pour le Département et, il ne faut pas l'oublier, on le voit bien dans nos collectivités locales, l'augmentation de la CNRACL, qui a été étalée, certes, de trois ans à quatre ans – mais le montant total reste le même, que l'on paye sur trois ans ou que l'on paye sur quatre ans –, et cela pèse considérablement sur nos Communes et notre Département.

En gros, vous avez alerté sur l'effet ciseau que les Départements dénoncent déjà depuis trois ans, et l'effet ciseau, non seulement se poursuit, mais s'amplifie avec ce nouveau dispositif inventé par on ne sait qui, dans le secret d'on ne sait pas quel bureau.

(Intervention hors micro sur les bancs de l'Opposition)

Oh si, il y a toujours de bonnes idées, que ce soit de Gauche ou de Droite ! Vous voulez que je vous rappelle le redressement des comptes publics de François Hollande trois semaines après nos élections en mars 2014, les 50 Md€ ? Nous avons bien été ponctionnés, cela a été fait, probablement, d'ailleurs, par les mêmes personnes qui sont à

Bercy aujourd'hui ; ce n'étaient pas les mêmes dirigeants, mais ce sont peut-être les mêmes personnes qui ont encore là dix ans après et qui inventent des dispositifs nouveaux.

Vous l'avez évoqué, on a une reprise des recettes qui est extrêmement modérée : sur les recettes réelles de fonctionnement, sur 1 643 M€, on a une petite augmentation de 9 M€. Et, effectivement, en contrepartie, on a des dépenses très importantes, cela a été rappelé par Jean-Yves Sénant et vous-même tout à l'heure, sur les DMTO, on a perdu 295 M€ en douze ans, on nous propose l'aumône, on nous dit : « Vous pouvez augmenter les taux de DMTO de 4,5 % à 5 % », mais je rappelle que 0,5 %, c'est à-dire un neuvième d'augmentation – parce qu'il faut calculer l'augmentation – de 460 M€, cela ne fait que 50 M€. Comme cela ne sera applicable qu'au 1^{er} juin, et encore, parce que le Département a eu l'intelligence d'anticiper par une précédente délibération, on va faire sept mois, donc en gros, on va augmenter de 25 M€.

D'un côté, on nous propose l'impopularité d'augmenter un impôt – parce que les notaires ne se priveront pas d'expliquer à tous les acheteurs, même si les primo accédants sont exonérés, que c'est à cause du Département que les frais de notaire ont augmenté –, donc cette impopularité de recette à 25 M€, et, de l'autre, on va nous prélever 33 M€. Il suffit de faire l'addition, les Départements sont, encore une fois, perdants.

Et, vous l'avez évoqué, le scandale de la baisse de la DGF, qui touche quasiment toutes les Communes, avec ce montant exorbitant sur le Département des Hauts-de-Seine, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, plus d'une année budgétaire. Vous imaginez qu'en dix ans, dans les foyers, ils aient une année blanche, sans recette du tout, sans rien. C'est assez considérable, mais il faut faire face à cette situation.

Souvent, on a tendance à comparer les Départements, mais vous avez évoqué le montant des péréquations, avec ce nouveau DiLiCo, même si on a une petite amélioration sur la péréquation des DMTO – puisqu'on a reçu moins de DMTO, on est moins taxé dans la péréquation –, les péréquations augmentent, on est à 400 M€.

Pour vous donner un chiffre, la totalité de la Région Île-de-France subit 1 Md€ de péréquation ; à nous seuls, c'est 400 M€. Le Département des Hauts-de-Seine, si vous rapportez cela à la population, doit être le Département le plus taxé en péréquation de toute l'Île-de-France, Région comprise, et de très loin ! Il faut rappeler cela, parce que quand on compare les recettes d'un Département à l'autre, il faut aussi, bien sûr, soustraire les prélèvements qui sont organisés.

Sur les dépenses de maintien du service, vous l'avez évoqué.

Je voudrais vous donner un chiffre sur le budget : pour la première fois, on inscrit au budget des dépenses sociales qui dépassent le milliard d'euros, puisqu'on aura 1 033 M€, alors qu'on avait réalisé, comme l'a rappelé Jean-Yves Sénant tout à l'heure, 997 M€. Si on prend les trois principaux sujets : l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la protection de l'enfance et les bénéficiaires du RSA, je vous rappelle, mes chers collègues, que dans le compte administratif qu'on vient de voter, on avait dépensé 623 M€ sur ces 1 033 Md€ ; eh bien, cette année, on a inscrit 676 M€. Comme l'a rappelé le Président, on a augmenté les dépenses sociales de 50 M€ l'année dernière, on les réaugmente cette année de 50 M€, deux fois de suite. C'est quand même très important.

Sur les différents postes, l'augmentation de la masse salariale – là aussi, on le voit bien –, c'est 24 M€ supplémentaires. Le Département, certes, a recruté, notamment pour l'Aide sociale à l'enfance, pour un certain nombre de services liés à la personne, mais les augmentations – cela a été rappelé tout à l'heure –, c'est le Ségur, c'est aussi la contribution au Pass Navigo – vous avez peut-être regardé dans vos Communes l'augmentation très significative –, c'est, bien sûr, la CNRACL, donc ces 24 M€ supplémentaires pour la masse salariale, ce ne sont pas 24 M€ uniquement de recrutements. La répartition entre les dépenses obligatoires et les choix politiques est plutôt de l'ordre, aujourd'hui, de 60 % de dépenses obligatoires supplémentaires et 40 % de choix politiques, et c'est à peu près la moyenne que l'on rencontre dans nos collectivités.

Comment fait-on pour boucler tout cela et maintenir la qualité de service à nos concitoyens ?

Je voudrais simplement dire deux choses.

Vous avez fait le choix, Monsieur le Président, de continuer à offrir une qualité de service extrêmement importante, non seulement pour nos concitoyens, mais aussi pour les Communes ; je vous rappelle, mes chers collègues, que les Contrats de Ville, en fonctionnement, c'est 26 M€, et en investissement, c'est 67 M€, c'est-à-dire une centaine de millions d'euros. Chaque année, le Département dépense une centaine de millions d'euros pour les collectivités locales ; ce n'est pas de la compétence du Département, mais le Président a souhaité le maintenir, contrairement à d'autres Départements. Je ne sais pas si vous avez vu, mes chers collègues, hier, le communiqué des neuf Départements du

Grand Est : les neuf Départements du Grand Est ont signé un communiqué pour dire que, dorénavant, ils n'assureraient aucune dépense nouvelle qui ne soit compensée par l'État, et ils évoquaient les aides sociales, donc cela veut dire que les neuf Départements du Grand Est, et je ne sais pas quelle est la couleur politique de ces neuf Départements...

M. Ouzoulias (hors micro).- Ils sont tous à Droite.

M. Baguet.- Je ne sais pas s'ils sont tous à Droite, mais puisque vous voulez un petit peu de Gauche, je vais vous en mettre, de la Gauche ! Le Département de Haute-Garonne, qui est à Gauche, l'Hérault, qui est à Gauche, qu'ont fait les Présidents ? Ils ont tout supprimé sur la culture ! Plus rien ! Il y avait une manifestation, justement, des associations culturelles de Toulouse devant le siège du Conseil départemental de Haute-Garonne il y a quinze jours, les gens disant : « Dans un Département de Gauche, c'est scandaleux que le Président de Gauche supprime toutes les aides à la culture ». Vous, mon cher collègue Pierre Ouzoulias, qui êtes sensible à la culture, cela a été radical !

Eh bien, cela n'a pas été le choix du Département des Hauts-de-Seine. Le Président maintient tout : il maintient les services sociaux, il maintient la culture, il maintient les investissements...

M. Jarry (hors micro).- Il a les moyens de le faire.

M. Baguet.- Il a les moyens de le faire, parce que, justement, le Département est bien géré.

Je vais vous donner deux autres chiffres. En termes d'investissement – l'investissement, cela vous concerne...

M. Jarry (hors micro).- Les autres gèrent mal.

M. Baguet.- L'investissement, c'est l'emploi ; vous êtes d'accord ? Plus le Département dépense dans des constructions, dans des collèges, dans des routes, dans des transports, même si ce n'est pas notre compétence – je rappelle, là aussi, qu'on participe largement au financement des transports collectifs, qui sont l'avenir écologique du

pays, ce sont des sujets qui devraient vous parler... Je vous signale que sur les trois dernières années, avec ce budget 2025, le Département des Hauts-de-Seine aura investi 1 675 M€, et pour arriver à ce résultat exceptionnel, effectivement, on a dû s'endetter, et on s'est endetté à hauteur de 916 M€, donc 1 675 M€ d'investissement en trois ans, 916 M€ de dette en trois ans.

Et pourquoi on a pu, effectivement, emprunter, comme cela a été rappelé tout à l'heure, à des taux privilégiés ? Parce que le Département a une bonne réputation et une solidité financière à toute épreuve.

C'est quand même un exercice extrêmement compliqué.

Je voulais vous donner ces quelques chiffres et vous remercier, Président, de pouvoir être au service de nos Communes et de nos habitants dans ces conditions particulièrement difficiles.

M. le Président.- Merci, Monsieur Baguet.

J'ai comme intervenant Monsieur Sénant.

M. Sénant.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Après le recul qu'elles ont connu l'an dernier, les recettes de fonctionnement devraient se stabiliser en 2025, et sous l'effet des mesures d'économie prises cette année, les dépenses de fonctionnement augmenteront cette année à un rythme moins soutenu que précédemment, à part, naturellement, les dépenses de solidarité, qui dépasseront cette année nettement le milliard d'euros.

Cet effet ciseau ramènera l'autofinancement à son niveau minimum et le Département devra donc recourir de nouveau à l'emprunt pour financer son programme d'investissement qui restera à un niveau très élevé. Il s'agit de construire de nouveaux collèges, de nouveaux équipements culturels et sportifs, et de contribuer à la mise en œuvre de nouveaux transports collectifs.

Les recettes réelles de fonctionnement hors péréquation et reprise de provisions devraient s'élever à 1 643 M€, en hausse très légère, de 9 M€, par rapport à 2024 ; à l'époque, elles étaient de 1 634 M€, donc la hausse est de 0,5 % seulement.

La faible reprise attendue des produits des droits de mutation sera, en effet, partiellement compensée par les mesures imposées par la loi de finances, le DiLiCo notamment, pour faire contribuer les collectivités locales au redressement financier de l'État.

Les droits de mutation, qui avaient encore chuté l'an dernier de 84 M€, devraient remonter légèrement – on l'espère, en tout cas – grâce à la hausse des taux applicables aux transactions immobilières – on passe de 4,5 à 5 % –, et on espère aussi une reprise légère du volume des transactions sur le marché de l'ancien pour les logements. Le montant des DMTO prévu est de 460 M€ contre 425 M€ l'an dernier, soit +35 M€. En revanche, la loi de finances a décidé de figer les parts de TVA reversées aux collectivités locales, donc le montant de TVA perçu sera, comme l'an dernier et comme l'année d'avant, de 758 M€, et comme on l'a dit, le prélèvement prévu par la loi de finances, le DiLiCo, sera de 33 M€, et donc couvrira exactement la hausse attendue des DMTO.

Les dépenses de fonctionnement verront leur augmentation ralentir en 2025. Elles devraient s'élever globalement à 1 672 M€ contre 1 638 M€ l'an dernier, soit +34 M€. Cette augmentation sera due essentiellement aux dépenses de solidarités, qui, elles, augmenteront de près de 36 M€.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice devraient donc dépasser cette année les recettes de l'exercice. Le Département dispose toutefois, heureusement, d'excédents reportés des exercices précédents pour équilibrer son budget de fonctionnement.

Le Département maintient le niveau de son budget d'investissement : 547 M€ encore cette année contre 585 M€ l'an dernier, avec :

- des programmes de construction de collèges (127 M€ pour les collèges) et d'équipements sportifs (122 M€, dont 33 M€ pour la Grenouillère) ;
- 69 M€ de dépenses de voirie ;
- 44 M€ pour les transports collectifs ;
- 44 M€ pour les équipements culturels, dont 36 M€ pour le musée du Grand Siècle ;
- 25 M€ pour les équipements médico-sociaux ;
- 67 M€ d'aides aux Communes dans le cadre des Contrats de développement ;
- 19 M€ d'aides au logement ;
- 10,5 M€ de soutien aux quartiers d'avenir ;

- et 18 M€ pour l'acquisition d'espaces naturels.

Avec 52 M€ de FCTVA, 22 M€ de subventions et 14 M€ de cessions d'actifs, mais, bien sûr, sans autofinancement, le Département financera pour l'essentiel ce programme d'investissement par l'emprunt, à hauteur de 432 M€, ce qui portera son endettement à fin 2025, si tous ces investissements sont réalisés, à 975 M€, un niveau qui restera soutenable, car cela ne correspond qu'à la moitié du budget de fonctionnement.

M. le Président.- Merci, Monsieur Sénant.

J'ai maintenant Monsieur Timotéo comme inscrit.

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Je crois que nous sommes, toutes et tous ici, pleinement sensibilisés au contexte d'instabilité économique et géopolitique, par ailleurs, que vous avez rappelé tout à l'heure et auquel les collectivités locales ont à faire face et qui impacte leur modèle de financement.

Nous l'évoquions tout à l'heure au moment du compte administratif, la non-compensation par l'État des aides individuelles, la dégradation du marché immobilier et le dynamisme ralenti de celui des biens et services via la TVA rabotent les recettes attendues des Départements et, en l'espèce, le nôtre également.

Je sais que nous partageons les grandes lignes de cette analyse, même si nous divergeons, je pense, sur l'appréciation de l'importance des mécanismes de péréquation, car en réalité, je pense que la difficulté, ce n'est pas, au fond, tant la péréquation que le fait que nous n'ayons plus de pouvoir de taux, puisqu'il n'y a plus de fiscalité directe pour notre Collectivité, et donc plus de capacité à maîtriser une partie de nos recettes via l'impôt. Je précise que du temps où on l'avait, on l'a assez peu actionné, ceci étant dit.

Les difficultés sont donc là, alors même que les besoins de protection et d'accompagnement de nos habitants augmentent, alors même que la fragilisation de la population, voire la paupérisation et l'exclusion d'une partie d'entre elle, appelle évidemment l'intervention de la puissance publique à tous les niveaux territoriaux, et en particulier au niveau départemental.

Vous avez été plusieurs à évoquer tout à l'heure l'effort, qui, en son temps, a été demandé par le Président Hollande. Je ne l'ai pas oublié, j'étais aussi dans cette enceinte

à ce moment-là. Il est vrai qu'on peut invoquer ce moment indéfiniment, on peut tous s'envoyer cela dans nos débats respectifs, mais c'était, je le rappelle, il y a dix ans, et depuis dix ans, les gouvernements successifs que nous avons eus, je ne crois pas qu'ils soient revenus sur ces décisions, et au contraire, ils les ont aggravées et accentuées, et je ne crois pas que les gouvernements que vous avez soutenus aient fait sur ces dix dernières années mieux que ce qui a été fait, et je ne crois pas...

M. Baguet (hors micro).- Le gouvernement Macron...

M. Timotéo.- Le gouvernement Macron, je crois que c'est vous qui l'avez soutenu depuis 2017. (*Protestations sur les bancs de la Majorité départementale*)

Je ne crois pas que Bruno Le Maire se soit jamais assis une seule fois du côté de cet hémicycle avec nous, mais, au contraire, c'est bien lui qui a creusé le déficit de l'État. Je crois que là-dessus, vous avez largement à balayer devant votre porte...

M. le Président (hors micro).- Macron était ministre de Hollande quand même.

M. Timotéo.- Le ministre des Finances, je crois que c'est un certain Bruno Le Maire, il l'a été pendant de longues années et c'est quand même lui qui, aujourd'hui, a fait ce 1,8 Md€ que vous évoquiez tout à l'heure sur la DGF, qui est une réalité ; 90 %, c'est de la Macronie et consorts, et pas de l'époque que vous évoquiez tout à l'heure.

Cela étant dit, dans ce contexte incertain, évidemment, va se poser le choix des priorités qui seront à faire pour conduire les politiques dont ont besoin les Altoséquanaises et Altoséquanais.

Que nous dit, du coup, ce projet de budget, qui est, au-delà des contraintes qui ont été évoquées et du contexte qui a été évoqué, sensiblement le même dans les équilibres qu'il propose ?

Malgré ce contexte difficile, effectivement, les recettes réelles de fonctionnement resteront à un niveau – vous l'avez précisé tout à l'heure – quasi identique à celui de l'an dernier, c'est-à-dire aux alentours de 1 643 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement – je retire la péréquation – seront attendues à hauteur de 1 672 M€, soit déjà un delta de 29 M€ sur ce premier constat.

62 % des dépenses de fonctionnement seront fléchées vers l'action sociale et l'aide sociale, plus d'un tiers étant consacré au financement des allocations individuelles de solidarité, dont on se demande, d'ailleurs, Monsieur le Président, si leur revalorisation sera pleinement assurée, puisque j'ai cru comprendre – en tout cas, c'est ce que j'ai vu dans la presse – que les Hauts-de-Seine avaient rejoint la liste des Départements de Droite et du Centre qui ont annoncé qu'ils n'appliqueraient pas l'augmentation de 1,7 % du RSA prévue au 1^{er} avril. J'ai bien constaté que cette revalorisation était inscrite au budget, mais je ne sais pas si vous allez la mettre en œuvre ou pas.

À y regarder de plus près, les dépenses pour les différents parcours de l'action sociale, et je vais, là encore, comme tout à l'heure, me concentrer sur la solidarité, puisque c'est la compétence principale et le principal des dépenses, finalement, c'est un peu des questions de vases communicants entre hausses et baisses des budgets.

Les parcours dont les financements baissent par rapport à l'exécuté 2024, au compte administratif, d'un côté :

- C'est le cas du parcours « petite enfance », avec un peu moins de 13 M€ au BP cette année, pour 19 M€ exécutés en 2024. Certes, on peut comprendre cette baisse annoncée – on l'avait déjà évoquée – sur, notamment, le sujet des crèches, pour le dire vite, au regard du processus de municipalisation qui est engagé. Cela ne veut évidemment pas dire que les besoins de places en crèche sont moindres, au contraire, dans notre département, et je regrette d'ailleurs, au passage, que le Département se désengage, finalement, un peu à bas bruit de cette compétence.

- On comprend moins bien, en revanche, même si cela peut paraître un peu anecdotique, la baisse de 1 M€ pour l'allocation Bébédome, qui passera au BP à 3,6 M€, face à 4,7 M€ exécutés en 2024, motivée, d'ailleurs, dans le rapport par, soi-disant, une baisse des naissances actée, qui est réelle en France, je ne la conteste pas. Elle est moins vraie dans les Hauts-de-Seine, puisque si on regarde effectivement la statistique de l'Insee, celle qui est mobilisée, entre 2023 et 2024, les naissances ont augmenté – pas de beaucoup, mais elles ont augmenté – dans les Hauts-de-Seine, c'est un profil un peu atypique, alors que cette croissance démographique prenait un autre chemin dans d'autres départements.

- Financement également un tout petit peu en baisse, mais je souhaite le pointer quand même, du côté des PMI. C'est un peu dommage, quand on sait qu'en Île-de-France,

les indicateurs en périnatalité sont plus dégradés que la moyenne nationale, avec notamment des inégalités interdépartementales qui sont nettement marquées. Certes, c'est sans doute un petit peu moins vrai dans notre département, mais quand on sait le rôle que peuvent jouer ces structures dans, par exemple, la prévention de la mortalité infantile, on ne peut que regretter ce soutien qui, aujourd'hui, est un peu affaibli.

- En baisse également, le parcours « protection de l'enfance », puisque 243 M€ sont budgétisés, donc annoncé, effectivement, avec 9 % d'augmentation si on compare les deux budgets primitifs, mais si on regarde l'exécuté 2024, ce sont 4 M€ qui sont désinscrits sur le BP 2025. On sait que ce secteur est en crise profonde, et il mérite évidemment – on a déjà eu plein de débats sur ce sujet ici – que l'on maintienne les crédits en sa faveur, alors même que l'État, là aussi, sur ce secteur, s'est désengagé financièrement au fil des ans. Il n'est évidemment pas opportun, c'est le moins que l'on puisse dire, que le Département en prenne le chemin ; ce n'est pas le chemin qu'il est en train de prendre, mais renforçons ce secteur plutôt que de l'affaiblir. D'ailleurs, je trouve qu'un effort mieux identifié, notamment à destination des jeunes majeurs de l'ASE, aurait été un plus dans ce budget, mais je n'ai rien trouvé de très explicite sur le sujet.

Les parcours dont les financements augmentent, parce qu'il y a quand même des parcours qui voient leurs dotations budgétaires un peu progresser comparativement à l'exécuté de 2024 :

- Le premier d'entre eux est celui qui concerne les bénéficiaires du RSA. Cette hausse n'est pas due à une prédiction de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, comme dans le BP 2024, mais, pour une fois, c'est le budget d'accompagnement – je le pointe, c'est quand même original – qui est augmenté, puisque, par rapport au compte administratif de l'an dernier, ce sont 2 M€ en plus qui sont inscrits au BP sur cette question de l'accompagnement, mais je pense que d'autres collègues viendront sur ce sujet tout à l'heure.

- Le budget vers les parcours « seniors » est également en hausse du fait de l'augmentation du volume des allocations. Sur ce secteur, d'ailleurs, on aurait aimé que le maintien à domicile, qui constitue normalement un axe important de la politique départementale, s'accompagne également d'un effort notable sur la question de l'adaptation des logements. C'est un peu évoqué dans la question de l'investissement, mais sans doute de manière insuffisante. Cet accompagnement sur l'adaptation des logements reste trop

symbolique au regard de l'évolution des logements qui doivent être accompagnés. Toujours sur cette question du logement et de l'accompagnement des personnes âgées dans le « rester chez soi », on aurait aussi aimé trouver quelques éléments pour favoriser, par exemple, une offre adaptée, tels que le soutien aux résidences autonomie ou au développement du logement intergénérationnel, qui sont aussi des pistes pour le « mieux vieillir chez soi », qui fondent, je pense, la politique du maintien à domicile que le Département souhaite développer.

- Pour finir sur les aides sociales, un mot sur les parcours ciblant les publics fragilisés. Les crédits ouverts sont globalement en hausse, mais avec une petite anomalie, et je pense que c'est une erreur, puisqu'il y a une seule action qui, en tout cas au BP, voit ses crédits un peu diminuer, de manière assez étonnante : il s'agit de l'aide aux victimes et à la lutte contre les violences faites aux femmes, pour laquelle 2,2 M€ ont été engagés au CA en 2024 et je vois, dans le rapport, inscrit 1,8 M€ pour 2025. Cela doit être une erreur, en tout cas, symboliquement dommageable, quand on sait les actions conduites en la matière, dans le cadre de la politique que vous déployez et sur laquelle nous avons, jusqu'alors, plutôt émis des avis favorables.

Pour ces publics fragilisés, d'ailleurs, je rappelle qu'ils sont la cible du contrat départemental des solidarités, un contrat qui prévoit justement un soutien aux actions de lutte contre la précarité alimentaire, en faveur du « mieux manger pour tous », et il est un peu dommage, dans les actions qui sont proposées, que cette question de l'alimentation – je me permets de le pointer – soit totalement absente dans ce budget ; elle est à peine effleurée avec la question de la restauration scolaire. Cela devrait pourtant être un axe majeur de notre action de transition écologique, pouvant s'appuyer sur un véritable projet alimentaire territorial. Nous pourrions d'ailleurs nous appuyer sur ce point sur la grande qualité du diagnostic alimentaire territorial qui a été élaboré par les services à l'automne dernier dans le cadre de la coopération avec le Cambodge – je voulais le citer au passage.

Très vite, parce qu'il y aura d'autres interventions, du côté de la section d'investissement, les choses ont été dites, ce sont près de 550 M€ qui sont prévus, un niveau assez proche de celui de 2023, de mémoire, si je ne m'abuse, avec une nouvelle fois un appel à l'emprunt pour financer l'investissement, à hauteur de 432 M€.

Tout à l'heure, Monsieur Baguet a évoqué le 1,6 Md€ ou 1,8 Md€ d'investissement ; en accompagnement, on s'approche du milliard – on est à 900 et

quelques – d'emprunt cumulé en fin d'année, si l'autorisation d'emprunt prévue était totalement utilisée.

On a aujourd'hui un encours de dette relativement cadré, puisqu'on doit être de l'ordre de 350 à 355 € par habitant. Il faudra évidemment veiller à ce que ce taux n'explose pas dans les années à venir.

Pour terminer – pour de bon –, un petit mot sur le budget vert annexé, juste des petites remarques au passage, puisque je ne vais pas m'étendre de trop sur l'annexe, car nous savons que la mesure est encore imparfaite, donc je la prends pour ce qu'elle est, évidemment.

Un constat néanmoins, malgré cette imperfection encore dans le calcul : celui d'un investissement, cette année, globalement moins favorable que l'an passé, puisque les dépenses en investissement dites « favorables » dans les tableaux qui sont présentés représenteront environ un tiers, 34 % exactement, des investissements totaux ; c'était 45 % au BP de l'an dernier, voire 47 % au compte administratif qu'on a évoqué tout à l'heure.

Attention, donc, à l'impact de nos investissements, puisqu'en temps de crise, on peut être tenté de mettre aussi nos efforts de transition écologique de côté, mais il faut savoir tenir le cap et ne pas acter ce type de recul, en tout cas de manière durable.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je ne vais pas répondre sur tout, ce serait trop long, mais, en tous les cas, sur quelques points.

Vous disiez que la péréquation était une bonne chose. Je ne sais pas si c'est une bonne chose, mais en tous les cas, lorsque notre Département aura atteint un niveau de faiblesse équivalent aux autres, je ne sais pas comment la péréquation pourra encore jouer. Parce que quand nous n'aurons plus, nous-mêmes, de moyens, nous ne pourrons pas donner aux autres. Je ne suis pas sûr qu'en l'état des choses actuel, on puisse dire que c'est bien qu'il y ait de la péréquation. Il faudrait, je suis d'accord avec vous, qu'à un moment donné, on se décide à nous donner une vraie recette, ce que nous n'avons pas aujourd'hui. En tous les cas, nous n'avons pas la liberté d'agir.

Sur la baisse des DGF, je ne vais pas me lancer dans une polémique entre Hollande et Macron ; pour moi, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Pour autant, il me paraît quand même que les baisses étaient beaucoup plus fortes sous Hollande ; sous Macron, la

baisse de la DGF est moins forte ces dernières années que sous les années Hollande : c'est un constat, je ne rentrerai pas dans cette polémique.

Sur le RSA, vous vous inquiétez en disant que tous les Départements ont décidé de ne pas appliquer la hausse de 1,7...

M. Timotéo (hors micro).- ... Départements de Droite.

M. le Président.- ... Départements de Droite, oui ; si cela vous fait plaisir, je le dis. Mais pourquoi cette décision ? C'est parce que l'État a décidé encore d'une façon unilatérale, sans aucune concertation...

M. Ouzoulias (hors micro).- Le gouvernement.

M. le Président.- Le gouvernement, si vous voulez, Monsieur Ouzoulias, c'est pareil, ce sont eux qui représentent...

M. Ouzoulias (hors micro).- Ce n'est pas la même chose.

M. le Président.- Bon, d'accord... Allez, je pense qu'il y a des choses plus importantes en ce moment que ça.

Cela a été décidé pourquoi ? Parce que cette décision a été prise sans aucune concertation, et donc, c'est encore un transfert de dépense supplémentaire sans que le gouvernement ait décidé une quelconque hausse d'une contribution, que ce soit à travers les AIS ou autres. En même temps, cela ne va pas mettre en difficulté les gens qui touchent le RSA, parce que ce n'est pas nous qui versons directement le RSA, Monsieur Timotéo, c'est la CAF, et la CAF versera conformément à la loi. Nous verserons à la CAF, mais sans le 1,7, donc c'est la CAF – et non les gens – qui ne percevra pas le 1,7 d'augmentation, jusqu'à ce que l'on voie si le Département décide de bouger ou pas. Nous ferons le point dans quelques mois.

Sur la petite enfance, vous dites qu'il y a une baisse. Oui, mais cette baisse s'explique, on ne va pas laisser inscrits des montants importants que l'on ne dépense pas. Vous avez d'ailleurs donné une partie de la réponse. Il y a à la fois la municipalisation des

crèches, une politique conduite depuis plusieurs années, qui se poursuit, donc cela crée une diminution. Il y a Bébédome : vous me dites que, ça y est, enfin, la natalité sur un an a réaugmenté, mais elle a tellement baissé, que de moins en moins de nos concitoyens demandent l'allocation, donc son montant baisse. Enfin, il y a une troisième chose que vous n'avez pas indiquée, qui est la baisse des aides aux structures municipales de petite enfance, puisqu'à travers les contrats, nous finançons les Villes au taux horaire, comme la CAF. Nous finançons, nous n'avons pas supprimé cela, Monsieur Baguet, même si ce n'est pas une dépense obligatoire. Or, il y a moins d'enfants accueillis, parce que même les Villes n'arrivent pas à recruter d'EJE et d'auxiliaires. Il y a même des crèches qui ferment, donc à partir du moment où il n'y a plus les mêmes horaires qu'avant, nous ne versons pas. Il n'y a donc pas de baisse décidée, c'est la conséquence d'une réalité sur le terrain. En aucun cas, nous n'avons décidé de baisser les montants individuels qui étaient assortis au taux horaire ou à l'allocation Bébédome.

Sur la protection de l'enfance, pareil, il y a une légère baisse, de 4 M€, mais ce n'est pas parce qu'on va moins agir concernant ce secteur ; bien au contraire, les sommes ne cessent d'augmenter ces dernières années. C'est simplement pour réajuster par rapport au CPOM, par exemple, que nous avons avec les Apprentis d'Auteuil, et dans le cadre duquel nous allons récupérer 2 M€ qui n'ont pas été utilisés par l'institution pour les travaux. Vous vous rappelez que nous avons signé un CPOM avec eux de plus de 24 M€ ; il y a 2 M€ dans leurs comptes qui ne servent pas, il n'y a pas besoin de les laisser dans les comptes, alors que nous avons un effet ciseau, c'est donc une restitution d'argent que nous avons donné. Ce n'est pas une baisse, c'est moins que ce qui était prévu à leur verser, au regard de leur action.

Concernant les tarifs, c'est pareil : nous avons constaté qu'un certain nombre de tarifs ne sont pas identiques d'une société à une autre, que certains tarifs appliqués sont supérieurs à d'autres Départements. Quand on cherche à regarder comment mieux utiliser l'argent public, et de près, parce qu'il faut qu'on regarde au vu du contexte, cela entraîne également une diminution de la dépense.

Enfin, vous savez que la loi, maintenant, indique que pour les assistants familiaux, même s'il n'y a pas d'enfant, nous devons verser 80 % du salaire. Eh bien, nous souhaitons mieux mobiliser les assistants familiaux que par le passé, et donc, il y aura un transfert vertueux, avec moins de places en structures, puisque plus d'enfants chez les

assistants familiaux, parce que je pense aussi que c'est mieux – c'est une opinion personnelle – en termes d'accueil.

Voilà ce qui génère cette légère baisse : 4 M€ sur 245 M€, c'est une paille, mais, en tous les cas, c'est ce qui l'explique.

Et puis, vous nous dites qu'il ne faudra pas faire exploser l'endettement. Il me semblait qu'à une époque, vous nous critiquiez parce que nous n'en avions pas, et maintenant, vous nous dites : « Attention, il ne faut pas trop en avoir ». Je veux bien, mais c'est justement, Monsieur Timotéo, le fait que nous n'avions pas trop d'endettement par le passé, grâce à cette Majorité départementale, qui fait que nous pouvons encore investir aujourd'hui. Les autres Départements ont plus de difficultés, parce qu'ils avaient déjà un taux d'endettement qui était très élevé et qu'ils sont coincés, puisque, comme nous, ils ont moins de marges de manœuvre par les excédents reportés, mais qu'en plus, ils ont moins de marges de manœuvre par l'emprunt, parce qu'ils sont déjà à un niveau d'emprunt très élevé.

Nous avons de notre côté cette capacité à emprunter, mais, je vous rejoins, en deux ans, nous allons être à 1 Md€, il est vrai qu'il va être difficile de continuer à un tel rythme. Jusqu'à présent, nous étions bas, donc plutôt que de couper les investissements, je considère que nous pouvons encore les faire. Je ne dis pas que nous le ferons pendant quatre ou cinq ans encore, mais tant que nous ne sommes pas, à l'inverse d'autres Départements, obligés de couper, j'ai la volonté de continuer, et j'espère qu'elle est partagée.

Quand nous serons dans la même situation que d'autres Départements qui n'ont absolument plus cette capacité, nous prendrons peut-être les mêmes mesures qu'eux, mais nous n'en sommes pas là et j'espère que le bon sens l'emportera, parce que, je l'évoquais tout à l'heure, si on regarde bien le DiLiCo, vous remarquerez avec moi que beaucoup de Départements, finalement, ont été sortis, Monsieur le Sénateur. (*Monsieur Ouzoulias acquiesce.*)

Au départ, plus de Départements devaient être touchés, et puis, ils se sont rendus compte que l'effet ciseau allait être dramatique pour beaucoup de Départements ; ce n'est donc pas trente, mais, aujourd'hui, cinquante Départements, me semble-t-il – je parle sous votre contrôle, Monsieur Ouzoulias –, qui ont été sortis du DiLiCo...

M. Ouzoulias (hors micro).- C'est cela.

M. le Président.- Ce qui a entraîné d'autres collectivités à devoir verser, et des Communes parfois plus petites.

Cela veut dire que le gouvernement considère que cinquante Départements sont dans une situation tellement fragile qu'il ne pouvait pas – c'est une forme de péréquation – leur imposer le DiLiCo. Mais si cela continue comme ça et si l'an prochain, c'est pareil, ce ne sera pas cinquante Départements mais quatre-vingts, et après, ce sera cent. On sera peut-être les derniers, mais ce n'est pas une satisfaction. Ce qu'il faut, c'est que nos Parlementaires se battent pour faire changer cela, Monsieur Ouzoulias, je compte sur vous, d'autant plus qu'au Sénat, ce sont les collectivités territoriales que vous représentez.

M. Ouzoulias (hors micro).- Moi, je suis entièrement d'accord.

M. le Président.- Allez, on passe à Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Mais pour que les Sénateurs et les Députés osent affronter le gouvernement sur ces questions-là, il faut que vous arrêtiez de crier partout qu'il ne faut pas trop d'impôts, qu'il ne faut pas augmenter les impôts, et patati patata, parce qu'à la fin, vous avez le résultat devant vous.

Au nom du groupe...

M. le Président.- Non, mais, Monsieur Jarry, moi, je ne suis pas pour les hausses d'impôts, mais les impôts qui ont été supprimés par le gouvernement ne jouent pas sur les finances de l'État, ils n'ont pas baissé ou supprimé une part des impôts sur le revenu, ils ont supprimé les impôts locaux, c'est différent, c'est-à-dire qu'ils ont asséché nos recettes. Qu'ils me remettent un impôt local et qu'ils baissent l'impôt sur le revenu ! Je crois que personne ne s'en offusquera.

M. Jarry.- Eh bien si...

M. le Président.- Ce serait peut-être une bonne chose.

M. Jarry.- Si, puisque vous avez...

M. le Président.- On n'est pas à l'Assemblée ! Allez, on revient au budget départemental, Monsieur Jarry !

M. Ouzoulias (hors micro).- C'est trop calme pour être l'Assemblée.

M. le Président.- Allez !

M. Jarry.- C'est évidemment essentiel, puisque vous, ici, vous avez tous crié qu'il y avait trop d'impôts sur les entreprises, donc les gouvernements successifs vous ont pris au mot : ils ont supprimé, l'un, la taxe professionnelle pour la remplacer par un impôt différent, la CVAE ; aujourd'hui, il n'y en a plus, et donc, bien sûr que vous avez participé à cela, et c'est pourquoi, c'est le cœur de mon propos, c'est un fait indéniable et qu'on partage, les collectivités territoriales et particulièrement les Conseils départementaux sont soumis à des pertes de recettes liées à la privation des ressources émanant de la fiscalité directe. Des gens ont pu penser qu'un Département ou des collectivités territoriales pouvaient fonctionner sans fiscalité directe, donc sans responsabilité quant à l'impôt qu'ils mettaient, et il y en a parmi vous, sans doute. Nous n'avons jamais participé de cette affaire-là. Ils sont évidemment devenus dépendants de la TVA, qui est liée à la croissance et aux arbitrages du gouvernement auquel vous participez, parce que ce ne sont pas les fonctionnaires de Bercy qui décident que la part de TVA reversée aux Départements sera moindre, c'est le gouvernement, auquel vous participez, qui décide de cela, de la Dotation globale de fonctionnement qui leur reste et qui ne cesse de baisser, même si l'enveloppe reste constante, qui est en régression constante, des taxes sur les transactions foncières et des recettes diverses qui sont réparties.

Il est vrai que cela place les Départements dans une situation très périlleuse, et si l'on se réfère aux propos de l'Assemblée des Départements de France, certains frôleraient la cessation de paiements et auraient même, dès l'année dernière, un budget qui « n'était pas sincère », puisqu'ils ont reporté sur l'année 2025 des dépenses qu'ils avaient faites, en réalité, en 2024.

Cette situation est évidemment très préoccupante, d'autant plus qu'elle affaiblit les collectivités territoriales, qui rendent un service nécessaire et prégnant aux populations, ce qui est indéniable.

Pourtant, si nous en faisons le constat, nous ne chanterons pas en chœur avec la Majorité de cette Assemblée départementale, car nous – c'est vrai – avons depuis toujours condamné toutes les politiques, même quand elles étaient de Gauche, qui s'en prenaient à l'autonomie financière des collectivités territoriales obtenue dans la fin des années soixante-dix, d'ailleurs ; c'est à partir de ce moment-là qu'on commence à avoir une véritable autonomie des finances des collectivités territoriales et on bénéficiera à partir du début des années quatre-vingts d'une certaine autonomie dans les décisions, donc on peut dire que le moment un peu intéressant pour les collectivités territoriales, c'est cette fin des années soixante-dix, sous les gouvernements, pour le coup, de Giscard, puis ceux de Mitterrand, qu'on y est parvenu.

Ce modèle a été systématiquement détruit dans les années qui se sont écoulées, avec la complicité des uns et des autres, nous amenant aujourd'hui à cette situation.

Ajoutons, évidemment, que cela a participé à cette idée de refuser qu'une part de la plus-value des entreprises, voire de la valeur ajoutée des entreprises, bénéficie aux collectivités territoriales, participe au budget des collectivités territoriales, avec forcément toujours des histoires de qui les percevrait.

OK pour dénoncer la situation dans laquelle on est, OK y compris pour dire : « Attention à l'aggravation dans laquelle on va aller », mais, en même temps, pas d'accord avec vous, surtout pas pour remettre cela sur les fonctionnaires de Bercy, parce qu'il y a des politiques qui se sont exprimés, qui ont voté, et on est dans cette situation-là.

Pour autant, et c'est quand même un peu ce que vous dites dans vos propos, le Département des Hauts-de-Seine continue de bénéficier de recettes conséquentes. Il y a la question : « jusqu'à quand ? », mais, en tout cas, pour l'instant, il bénéficie de recettes conséquentes.

D'ailleurs, si l'on regarde la question des DMTO, qui rentre d'une manière importante dans l'équation financière, si je m'en réfère, par exemple, à l'année 2014 – ce n'est pas si loin, dix ans –, nous avons enregistré 415 M€ de recettes de DMTO. Aujourd'hui, nous en sommes, pour 2024, à 424 M€. Alors oui, on peut regretter quand on compare à 2019 et aux plus de 768 M€ perçus et à 2022, à 716 M€, mais il s'agissait d'un

effet mécanique lié à une envolée des prix de l'immobilier parfaitement anormale, encouragée par des taux d'emprunt historiquement bas. Les conditions d'un mouvement spéculatif irraisonné étaient en marche. Aujourd'hui, les conséquences se manifestent.

D'ailleurs, nous n'avons cessé à l'époque de vous entendre vous féliciter de cette situation, vous féliciter de la montée ou de l'évolution du coût des transactions foncières, et, derrière, de constater que beaucoup d'entre vous ont encouragé cette dynamique au sein de leur propre commune. Force est de constater quelque part que – vous le reconnaissez même – cette dernière est devenue une véritable spirale, qui, aujourd'hui, nécessite qu'on y aille par la loi pour encadrer la spéculation foncière/immobilière si l'on veut arrêter le désastre dans lequel on est.

Nous n'avons cessé, d'ailleurs, de vous mettre en garde sur les conséquences inévitables engendrées par ces choix, faits au détriment des populations qu'ils concernent. « Cela n'est pas tenable » disions-nous à l'époque ; eh bien, nous y sommes.

Je vais plus loin. Ici, on s'émeut du montant des DMTO, de l'ordre de plus de 420 M€ enregistrés en 2024, à répartir vers une population à 12,7 % placée sous le seuil de pauvreté, mais regardons la Seine-Saint-Denis, où on parle de 150 M€ de DMTO, quand la réalité sociale du département – car les besoins réels des populations, cela compte –, c'est 28,4 % de taux de pauvreté.

De ce point de vue, je suis allé regarder, parce que vous ne voulez pas qu'on compare avec les autres Départements, mais si, quand même, et d'ailleurs, l'Assemblée des Départements de France le fait. Je suis allé sur le site de cette association, à laquelle on participe. Il donne trois données pour faire cette comparaison.

Le premier est le taux de bénéficiaires de l'APA parmi la population de plus de soixante-quinze ans dans les départements :

- en Seine-Saint-Denis, cela ne vous étonnera pas : 24,6 % de la population bénéficie de l'APA parmi les plus de soixante-quinze ans ;
- dans le Nord, c'est 24,3 % ;
- dans les Bouches-du-Rhône, c'est 17,7 % ;
- à Paris, c'est 12,5 % ;
- et dans les Hauts-de-Seine, c'est 12,4 %.

Même Paris a une situation moins bonne que la nôtre.

Maintenant, la part de la population couverte par le RSA :

- en Seine-Saint-Denis : 10,5 % de la population ;
- dans le département du Nord : 8,2 % ;
- dans les Bouches-du-Rhône : 7,7 % ;
- Paris : 4,7 % ;
- Hauts-de-Seine : 3,4 %.

Les mesures ASE chez les zéro/vingt ans :

- dans le département du Nord, elles concernent 3,2 % de cette tranche d'âge ;
- à Paris : 2,1 % ;
- en Seine-Saint-Denis : 1,9 % ;
- dans les Bouches-du-Rhône : 1,8 % ;
- et dans les Hauts-de-Seine : 1,4 %.

Une fois de plus, nous le redisons à la lumière de ces données, le Département des Hauts-de-Seine est bien un Département de l'entre-soi. Cet entre-soi est d'ailleurs cultivé par la Droite dans la plupart des Villes que vous dirigez dans ce département.

Ces données montrent les choix politiques de bâtir un territoire dans lequel la ségrégation sociale et territoriale est à son maximum, et j'y reviendrai, mais surtout, quand on évalue les budgets des Départements, on ne peut pas le faire sans regarder les situations sociales totalement différentes, c'est un euphémisme, auxquelles les Départements ont à faire face sur ce qui est la principale de leurs responsabilités : l'action sociale.

Vous remarquerez que j'ai pris les indicateurs concernant des Départements comparables, je n'ai pas pris la Creuse, la Nièvre ou l'Aveyron.

Prenons un exemple qui est évidemment décisif dans cette affaire : la question du logement. Plus de vingt ans après le vote de la loi SRU initiale, imposant un minimum de 20 % de logements sociaux, porté à 25 % en 2013, dix-sept communes du département n'atteignent toujours pas l'objectif minimum imposé. D'ailleurs, neuf d'entre elles ont été récemment sanctionnées par la préfecture, en 2023, par des arrêtés de carence.

Pourtant, entendons-le bien, 25 % représentent un minimum ; 25 %, c'est un minimum à atteindre ! Si toutes les villes de l'espace métropolitain ne fournissaient que ce taux minimal d'effort fixé par la loi, nous ne répondrions toujours pas à la demande, donc il faut faire plus, donc il faut faire mieux !

Malgré ce constat, vous continuez – vous – de pénaliser les villes qui ont un taux de logements supérieur à 35 % en supprimant le soutien du Département et de la Région –

puisque ce sont les mêmes, c'est la Droite aussi – pour financier des PLAI et des PLUS. Or, le problème, ce ne sont pas les villes qui construiraient trop de logements à loyer modéré, mais bien le fait que le niveau de construction global au sein de l'espace métropolitain soit bien insuffisant pour répondre aux besoins. Et là, on installe une situation particulièrement grave et préoccupante, qui, non seulement, met tous les gestionnaires de logements sociaux en difficulté, mais surtout, ne répond pas à la préoccupation principale et légitime des populations.

Je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure, mais mes prévisions, généralement, sont assez bonnes de ce point de vue, on va, vous allez, nous allons, vers une crise extrêmement grave dans les années qui viennent sans bouger de cette part et qui aura des conséquences financières, parce qu'on verra revenir des formes d'habitat qu'on pensait avoir disparu du paysage : bidonvilles ou campements dedans.

Ce choix assumé consistant à refuser de prendre sa part dans l'accueil de la diversité des populations – parce que c'est de cela qu'il s'agit – a des conséquences.

Par exemple, parlons des enfants ! Vous l'avez sûrement lu, notre ami et éminent collègue le Sénateur Pierre Ouzoulias a récemment saisi la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche via une question écrite relative à l'aggravation de la situation scolaire dans les Hauts-de-Seine. Je vais me permettre d'en citer un extrait, peut-être un peu long, mais il est important qu'on parle des choses concrètes :

« La publication des indices de position sociale (IPS) de l'année 2023 et 2024 est édifiante et traduit d'abord un séparatisme social et géographique : les IPS les plus élevés sont concentrés dans les établissements de huit communes (Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Meudon, Vanves, Clamart, Antony, Sceaux et Saint-Cloud), tandis que les IPS les plus faibles sont concentrés dans les établissements de six autres communes (Colombes, Villeneuve-la-Garenne, Nanterre, Gennevilliers, Bagneux et Clichy).

Ainsi, à Courbevoie, Puteaux, La Garenne-Colombes, l'indice de positionnement social moyen des collèges publics est supérieur à 120, tandis que celui des collèges publics de Nanterre n'atteint pas 94. Près de trente points d'écart entre des communes pourtant voisines. L'écart creusé par des logiques de sectorisation des établissements publics renforçant l'entre-soi des plus riches comme des plus pauvres, se double de l'écart créé

dans l'ensemble du département par la concentration dans les établissements privés sous contrat des élèves les plus favorisés socialement. »

Notre collègue demande à la ministre d'appliquer les dispositions prévues par la loi de 2013 sur la refondation de l'école de la République.

Mais ici, on peut agir, avec à la fois les moyens financiers que vous avez, mais aussi avec les décisions que vous pouvez prendre. Par exemple, ici, on peut retravailler la sectorisation des collèges, qui dépend de vous, pour parvenir à un nouvel équilibre démographique, social et démocratique entre les collèges. Ce sont des choses que vous pouvez décider. D'ailleurs, des Villes l'ont fait, avec un certain succès, par exemple Paris, parce qu'il faut quand même aussi aller voir les choses ailleurs.

Eh bien non, vous avez d'ailleurs, la dernière fois, voté une sectorisation qui ne change strictement rien et vous ne pouvez pas vous « planquer » derrière la demande des Maires ; vous ne pouvez pas vous « planquer » derrière cela, il y a un vrai débat politique à avoir avec l'ensemble des élus de ce département, dans l'Assemblée départementale et avec les Maires, sur le fait des conséquences que nous sommes en train de créer avec ce séparatisme social scolaire et les conséquences qu'il aura à terme, y compris sur le comportement des uns et des autres.

Pour terminer, quand on lit votre rapport sur le budget primitif – je parle du rapport ; heureusement, quelques éléments sont apportés dans la discussion ici –, il y a, je résume : la partie description catastrophique des recettes, qui est à relativiser, et pour ce qui est des dépenses, tout va bien.

Vous ne prenez même pas la peine de dire dans le rapport les restrictions que vous proposez ; je vois même, d'ailleurs, que vous en mélangez entre des restrictions que vous proposez et la prise en compte de la baisse du coût de l'énergie – certes, on peut dire que c'est aussi parce qu'on a fait des travaux, etc., mais ce n'est pas tout à fait la même chose –, ni pourquoi vous les mettez en œuvre, ni les impacts qu'elles ont pour les catégories concernées ou pour les Communes. Il faut donc qu'on essaye, par un gymkhana sur les lignes budgétaires, de tout retrouver, et encore, on n'en est même pas sûr !

Par exemple, si on prend le sport, le programme des actions sportives passe à 7,9 M€ pour le sport de haut niveau contre 8,8 M€ dépensés en 2024, tandis que celui consacré au sport pour tous était de 2,3 M€ l'année dernière et passe à 2 M€. Alors, on peut

dire, tout simplement, qu'il n'y a plus les Jeux olympiques et paralympiques, et donc, c'est la raison, mais on n'est même pas sûr que ce soit ça.

Je pense qu'il faut quand même avoir un document budgétaire qui mette en avant les choix que vous faites et que vous les assumiez.

Par ailleurs, il ne faut pas minimiser les impacts pour les Communes. Vous dites : « On ne change rien pour les Communes ». Malheureusement, les Départements qui le font ne le font pas de gaieté de cœur, mais ils sont amenés à prendre cette décision. Vous pouvez le faire, d'accord, mais il ne faut pas minimiser.

D'ailleurs, la maire de Bagneux vous a écrit un courrier. Les baisses cumulées prises par le Département amènent pour la Ville de Bagneux 150 000 € d'économie ; 150 000 €, c'est, en gros, à peu près quatre postes de fonctionnaires territoriaux, ce n'est pas rien pour une Commune comme Bagneux qui a peu de ressources.

M. le Président.- Et l'argent qu'on amène à Bagneux, par rapport aux 150 000 €...

M. Jarry.- Laissez-moi terminer, je ne vous interromps pas.

M. le Président.- ... ce sont des dizaines de millions, mais on peut laisser les 150 000 € et ne pas mettre les dizaines de millions, si vous voulez, Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Non...

M. le Président.- Il n'y a pas de problème.

M. Jarry.- Je ne vous interromps pas quand vous intervenez, Monsieur le Président... *(Sourires sur les bancs de la Majorité départementale)*

Je vous dis simplement que votre document budgétaire n'a pas la clarté nécessaire au regard de la situation grave que vous décrivez et que si vous voulez qu'on soit avec vous dans un débat sur les priorités, cela peut se faire, on n'aura sans doute pas les mêmes que les vôtres, mais au moins, il y aura un vrai débat budgétaire, plutôt qu'un document dans lequel on ne retrouve rien et qui fait que le débat est bien difficile à faire.

Pour terminer, je dirai que ce budget, normalement, devrait exprimer clairement les priorités qui sont les vôtres, et d'ailleurs, quand vous dites que c'est la bonne gestion qui a permis que vous arriviez à cette situation aujourd'hui de pouvoir emprunter et d'être moins en difficulté, je vous redis toujours que c'est en partie par la destruction des services sociaux que vous avez faite et que vous avez du mal aujourd'hui à rétablir, et je dis même que vous vous êtes fait griser par le montant des excédents que vous arriviez à dégager dans ces conditions, parce que sans quoi, vous n'auriez pas pris la décision que vous avez prise concernant le musée du Grand Siècle, dont vous savez qu'il n'avait pas l'unanimité, loin de là, sur ce sujet, y compris dans votre propre Majorité. Quand je vous vois parfois vouloir faire des leçons, y compris aux autres Départements, de ce point de vue, je pense qu'il faut regarder les choses.

On va dire, pour résumer, que vous n'exprimez pas clairement les priorités qui sont les vôtres et que c'est une sorte de budget en trompe-l'œil, où vous masquez les moyens conséquents dont vous continuez de disposer et vous n'assumez pas les diminutions que vous pensez nécessaire de faire, les restrictions que vous décidez de prendre et les conséquences qu'elles ont et qui sont évidemment à assumer.

M. Baguet.- Juste une chose, s'il vous plaît...

M. le Président.- Oui, attendez...

Monsieur Jarry a coupé le micro, Monsieur Baguet a demandé la parole, je vous la donne...

M. Baguet.- Juste une mise au point avec notre collègue.

M. le Président.- ... et après, Monsieur Berdoati.

M. Baguet.- Il a juste évoqué le manque de clarté des documents budgétaires ; ce n'est pas possible, parce que mettre en doute la sincérité budgétaire du Président...

M. le Président (hors micro).- Politiquement.

M. Baguet.- Vous évoquiez, mon cher collègue, je pense, les choix budgétaires, les choix politiques budgétaires, vous trouvez que nous ne sommes pas clairs dans nos choix politiques budgétaires parce que nous ne les partageons pas avec vous, mais pas les documents budgétaires.

Je voulais juste qu'on apporte cette précision.

On est d'accord ?

M. Jarry (hors micro).- On est d'accord.

M. le Président.- Vous êtes d'accord, c'est très bien. *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Monsieur Berdoati.

M. Berdoati.- Monsieur le Président, mes chers collègues,
Je ne prends pas la parole souvent dans notre hémicycle, mais je voudrais quand même...

M. le Président.- Vous avez le droit !

M. Berdoati.- Je sais bien, Monsieur le Président, merci.

... dire une ou deux choses.

La première, il faut avoir des principes dans la vie et je ne souhaite pas, et Dieu sait que chacun connaît mes positions sur le sujet, que quand quelqu'un nous a quittés, même si on était en désaccord avec lui, on puisse essayer de réécrire l'histoire.

Patrick Devedjian était un Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, il l'a géré avec qualité, on pouvait parfois ne pas être d'accord avec lui, mais je ne souhaite pas que dans cet hémicycle, on puisse remettre en question des choses qui sont liées au passé, avec des individus qui, malheureusement, nous ont quittés.

Deuxième chose, je ne suis pas habilité à parler au nom de la Majorité départementale ni en celui du Président, mais je peux confirmer à nos collègues de l'Opposition, je pense, au nom de la Majorité, qu'effectivement, la Seine-Saint-Denis n'est pas un modèle pour nous, nous avons un désaccord de fond là-dessus ; la gestion qui a été

menée en Seine-Saint-Denis n'est pas un modèle pour nous, même si l'histoire n'est pas intégralement la responsabilité de ceux qui exercent des mandats.

Nous savons très bien les conditions dans lesquelles les Départements ont été créés il y a des années et nous savons très bien l'attitude qui a été celle des élus, de l'État ou de la haute administration, notamment pour faire en sorte que Paris, à cette époque-là, avant qu'il y ait une gouvernance politique, puisse se déshabiller de ce qui ne lui plaisait pas pour le renvoyer dans les banlieues que nous sommes, et donc, effectivement, ceux qui dirigent aujourd'hui les Départements ne sont pas entièrement responsables, il y a aussi l'histoire de ce qu'est aujourd'hui l'ensemble des Départements.

Pour autant, nous devons avoir des accords sur nos principes qui fondent notre République et nous pouvons avoir des désaccords sur les modes de gestion que nous exerçons.

Il y avait un débat tout à l'heure sur la DGF. La DGF est très symptomatique de l'absence, parfois, de travail de nos collègues, pas ici de la Majorité ou de l'Opposition, mais en général dans notre pays. Je serai très court, mais il est important de rappeler ce point de vue.

En 1977, les Communes percevaient une taxe sur les salaires ; en 1977 ! Nous étions très jeunes pour certains, d'autres peut-être n'étaient pas nés et d'autres étaient dans les balbutiements de leur scolarité. En 1977, donc, le gouvernement, à l'époque de Raymond Barre et de Valéry Giscard d'Estaing, décide de supprimer cette taxe que les Communes percevaient sur les salaires, parce que c'est constitutionnel, et c'est à ce moment-là que le principe de compensation, le mécanisme, s'est mis en place.

Vous l'avez dit, cher collègue Jarry, il s'est amplifié en 1982 avec les lois de décentralisation, où là, c'était différent, ce n'était pas une recette que l'on retirait mais une charge que l'on transférait, puisqu'on transférait des compétences et que ces compétences avaient un coût.

Là où il y a une escroquerie, et je pèse mes mots, effectivement, quand, en 2012, François Hollande arrive au pouvoir, nous sommes à 42 Md€ de coût de DGF annuel ; 42 Md€ ! À la fin du quinquennat de François Hollande, nous sommes à 27 Md€, 27 au lieu de 42. Est-ce que dans ce temps-là, les compétences qu'exercent les Communes depuis 1982 ou les recettes qu'on leur a enlevées ont diminué pour autant à due proportion ? Eh

bien non ! C'est ce qu'on appelle une escroquerie, c'est-à-dire qu'on a demandé aux gens de continuer d'assumer une charge sans que l'on puisse la compenser.

Et alors, la subtilité, parce que je crains qu'Emmanuel Macron soit plus subtil que François Hollande, je le crains, parce que c'est à notre détriment, et vous nous disiez tout à l'heure qu'on a soutenu, moi, tout le monde sait ce que je pense du Président de la République, j'ai même eu une liste contre moi En Marche!, donc je suis assez tranquille sur le sujet. Elle n'a pas gagné les élections municipales en 2020 et je ne sais pas très bien ce qui se passera en 2026...

M. Jarry (hors micro).- Et tu n'es pas tout seul.

M. Berdoati.- Non. D'accord...

Lui, il a maintenu les 27 Md€, mais il a fait quelque chose qui est assez important : il l'a redistribué autrement. Et donc, nous sommes face à une situation institutionnelle qui n'est pas acceptable, qui est que la DGF, qui est un outil qui a été créé pour compenser soit de la suppression de recette, soit de la charge transférée, a été transformée, sans qu'aucun texte ne le justifie ou ne le permette, mais seul l'État peut se permettre ces largesses – sans qu'aucun texte, cherchez, pas de règlement, pas de décret, pas de texte –, en outil de péréquation, la DGF est devenue un outil de péréquation.

Et donc, comme je l'ai fait pour la péréquation, où j'ai engagé une procédure et où j'ai déposé une QPC, qui a d'ailleurs été victorieuse en avril 2024, avec une inconstitutionnalité totale du mode de redistribution de la péréquation au sein de la métropole du Grand Paris, j'ai déposé une QPC pour demander qu'on me prouve et qu'on me donne les éléments qui, à un moment donné, soit par le législateur, soit par décret ministériel, soit par arrêté, ont transformé la DGF, qui était un outil de compensation des charges transférées, en outil de péréquation. J'attends la réponse et je ne doute pas, mes chers collègues, qu'au moins sur ce sujet, vous serez d'accord avec moi.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

Moi aussi, je voudrais apporter deux/trois réponses à Monsieur Jarry sur ce qu'il a dit.

Quand il a comparé les droits de mutation et les recettes entre 2014 et 2024 en disant qu'elles étaient équivalentes, il oublie simplement qu'entre-temps, nous avons 400 M€ de péréquation et qu'en même temps, les AIS ont énormément augmenté et à l'inverse de leur compensation par le CNSA, qui, elle, n'a cessé au contraire de diminuer, parce qu'à l'époque, on était compensé à hauteur de 80 %, et que nous ne sommes plus compensés qu'à hauteur de 23 % – c'est juste une petite précision.

Sur les comparaisons, puisque vous avez aimé faire la comparaison avec la Seine-Saint-Denis, on va y revenir...

M. Jarry (hors micro).- Aussi avec le Nord.

M. le Président.- Oui, mais plus particulièrement avec la Seine-Saint-Denis, donc on va y revenir deux minutes, si vous voulez bien... *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. Ouzoulias.- Avec le Val-de-Marne aussi.

M. le Président.- Oui, mais cela ne me gêne pas, le Val-de-Marne a été obligé de supprimer la carte Améthyste pour les seniors, mais avant même le Val-de-Marne ou la Seine-Saint-Denis, vos amis plus proches, on peut aller ailleurs, on peut aller en Gironde. En Gironde, ils suppriment quatre cents postes, quatre cents fonctionnaires de moins, une baisse de la Dotation globale de fonctionnement pour les collèges publics et privés, même si c'est PS, et suppriment 14 M€ d'aide aux Communes.

Où voulez-vous aller après ?

Dans l'Ile-et-Vilaine ? PS toujours. Baisse de 2 M€ des dépenses de RH, 50 % de subventions en moins pour la culture, le sport ! Si vous ne voyez pas, nous, la baisse de quelques milliers d'euros, à quoi elle est due dans le sport, là, avec 50 % de moins, cela doit bien se voir.

Comme vous n'avez pas bien vu, je vous l'indique : comme on finance le sport de haut niveau, dès qu'un club n'est plus au plus haut niveau, qu'il est descendu, on subventionne un peu moins, c'est le règlement, Monsieur Jarry, que nous avons voté au

sein de cette Assemblée, et dont vous avez eu le rapport de présentation ; il suffit de l'avoir en mémoire et vous comprenez donc la baisse.

Sur la Haute-Garonne, également un autre Département cher à Monsieur Timotéo, cinq cents suppressions de postes, là aussi.

Et on va revenir à celui qui vous est cher aux deux groupes : la Seine-Saint-Denis, pas loin d'ici. Quand nous avons 400 M€ de péréquation qui sortent, eux ont 300 M€ qui rentrent, et donc, en recettes nettes, il y a plus de recettes que sur les Hauts-de-Seine. J'ajoute que sur les dépenses, y compris les dépenses de solidarités, ils ont rendu le RSA à l'État ; par exemple, nous, cette année, 1,7 % – on a dit qu'on ne verserait pas immédiatement, mais c'est la loi – d'augmentation sur le RSA, la Seine-Saint-Denis ne l'aura pas, puisqu'elle n'a plus en charge le RSA, elle l'a renationalisé, en accord, d'ailleurs, avec le gouvernement actuel, elle doit avoir des amis, car il n'y a qu'eux ou quasiment qu'eux qui ont réussi à faire renationaliser et à ne plus avoir cette dépense. Sur la CNSA – on en parlait –, ils sont, comme beaucoup de Départements, compensés entre 45 et 50 %, nous sommes compensés à 23 % seulement – 23 % –. Nous sommes le Département de France qui est le moins compensé.

Ce qui amène d'ailleurs à constater, et Monsieur Timotéo l'avait dit au DOB, on lui avait donné la réponse, que les dépenses de solidarités en Seine-Saint-Denis, alors qu'ils ont beaucoup plus de gens, vous le souligniez, qui ont des difficultés, se montent à 53 %, alors que chez nous, vous l'avez indiqué tout à l'heure – ce n'est même pas moi qui l'ai dit, vous l'avez annoncé, Monsieur Timotéo, et d'une façon, d'ailleurs, honnête –, elles se montent à 62 % de notre budget de fonctionnement.

Mais on peut prendre quelques exemples aussi, parce que la Seine-Saint-Denis est contrainte, peut-être, je ne sais pas. Sur le financement d'Ile-de-France Mobilités : tous les Départements d'Ile-de-France y participent, vous avez vu que dans notre budget, on a 125 M€ ; à hauteur de combien participe la Seine-Saint-Denis ? 58 M€. Pourquoi un tel écart ?

Sur les collèges, les dotations de fonctionnement, il y a plus de précarité, il faut plus aider les enfants dans les collèges, ils mettent 17 M€ quand on en met 35.

Sur les contrats culture et sport, ils mettent 37 M€ quand on en met 58.

Sur les violences faites aux femmes, parce que cela a été évoqué à un moment donné, ils mettent 1,5 M€ quand on en met 7.

Et sur le logement, il y a peut-être plus de logements sociaux, mais à un moment donné, il faut les entretenir, parce que sinon, cela devient des ghettos, eh bien, il n'y a pas de quartier d'avenir, il n'y a pas de rénovation urbaine, il y a zéro centime d'euro dans leur budget. Nous, rien que pour cette année, il y a 92 M€, et cela va où ? Cela va pour le logement social, pour démolir, reconstruire ou réhabiliter dans des villes où il y en a beaucoup et qui, d'ailleurs, en profitent pour diminuer leur taux de logement social.

Alors, voyez-vous, je ne pense pas que nous ayons beaucoup de leçons à recevoir en termes de social.

Pour finir, sur Bagneux, vous nous avez reproché éventuellement 150 000 € de moins ; c'est dû à quoi ? Sur les carrières, ce n'est pas que Bagneux qui a été touchée, mais toutes les Villes. Depuis des dizaines d'années, on payait à la place des Villes, et même en lieu et place des particuliers ; je n'en veux à personne, personne ne s'en est rendu compte, mais c'était comme ça. Sur le fait que le gouvernement ou l'État, Monsieur Ouzoulias, ait retiré à Bagneux un quartier en QPV, parce que les choses vont mieux dans ce quartier... Ce n'est pas moi qui l'ai retiré, et on finance les quartiers en QPV, on ne finance pas les quartiers qui ne sont plus en QPV, donc cela fait le moins. Pour autant, on vient d'ouvrir, me semble-t-il, et Madame Cillières était à mes côtés, toute fière, qu'on ouvre et qu'on inaugure – oui, elle était sur la photo, souriante, elle était contente – l'École des Femmes. Nous avons mis beaucoup d'argent en investissement, les locaux sont magnifiques, et aussi en fonctionnement, parce que cela va coûter, et c'est bien pour prendre en charge des personnes en difficulté, Madame Cillières. J'ai tenu mon engagement, puisque Monsieur Jarry ne l'a pas dit, mais Madame le Maire m'avait écrit aussi là-dessus, j'ai répondu positivement à sa demande.

Combien a-t-on de quartiers en quartiers d'avenir à Bagneux ? Deux ou trois...

Mme Cillières (hors micro).- Deux.

M. le Président.- Deux. Pour combien de millions d'euros chacun ?

Mme Cillières (hors micro).- 6 ou 7 M€.

M. le Président.- Cela fait, on arrondit, une petite quinzaine, entre 15 et 20, parce qu'il va y avoir des dépassements, on va finir entre 15 et 20 M€. Vous voyez, Monsieur Jarry, et ce ne sont pas des dépenses obligatoires, et on emprunte maintenant pour cela ; d'accord ? Et je l'assume, avec ma Majorité, parce que les gens qui sont dans ces quartiers doivent aussi avoir, effectivement, un environnement de qualité. Tant que nous pourrons le faire, nous continuerons à le faire, et quand nous ne pourrons plus le faire, parce que nous serons exsangues comme les autres Départements, malheureusement, nous ne le ferons plus. Mais tant que nous le pouvons, nous continuerons, grâce à cette Majorité qui me soutient dans cette action et qui me soutient pour aider nos concitoyens qui en ont le plus besoin.

Je mets donc maintenant, puisque nous avons largement débattu, le budget aux voix.

Qui est contre ?

L'Opposition dans son intégralité.

Qui s'abstient ?

Personne.

La Majorité dans son intégralité, que je remercie, est pour.

**Rapport n° 25.67 – Budget primitif 2025 du budget départemental –
Délibérations complémentaires.**

M. le Président.- Nous passons maintenant au budget 2025 toujours, mais pour l'affectation du résultat 2024 et également pour les autorisations de programme et d'engagement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Pour la première délibération, l'affectation du résultat, qui est contre ?

M. Datcharry et M. Timotéo (hors micro).- Même vote.

M. le Président.- Il faut bien affecter le résultat.

On l'affecte au fonctionnement.

Vous êtes contre.

Sur les autorisations de programme et d'engagement, même vote, vous êtes contre aussi ? (*Monsieur Datcharry et Monsieur Timotéo acquiescent.*)

Très bien.

Adoptée à la majorité.

Rapport n° 25.68 – Budget primitif 2025 – Établissements départementaux de l'ASE dotés d'un budget annexe.

On continue avec les établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Il y a neuf délibérations.

J'ai une inscrite : Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui le budget primitif des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance. Trois structures sont concernées : la Pouponnière Paul Manchon, le Centre maternel Les Marronniers et la Cité de l'enfance.

Ces établissements sont des lieux de protection, mais aussi de reconstruction, où se joue parfois la possibilité pour un enfant de se réparer, de se projeter dans l'avenir.

Ils fonctionnent grâce aux équipes pluridisciplinaires, qui, chaque jour, accompagnent avec engagement des enfants, des adolescents, des mères, souvent en situation de grande vulnérabilité.

À la Cité de l'enfance par exemple, les personnels nous alertent clairement : les moyens humains sont aujourd'hui insuffisants pour permettre un réel accompagnement individualisé. Les enfants accueillis ont des besoins spécifiques : médicaux, psychologiques, orthophoniques, éducatifs, culturels et sociaux. Ils ont besoin de temps, de stabilité, de présence. Ils ont besoin de pouvoir voir leurs parents dans des conditions encadrées et sécurisées.

Les éducateurs, les psychologues, coordinateurs, personnels techniques, font ce qu'ils peuvent, mais ils n'ont plus les ressources suffisantes pour assurer tous les

rendez-vous, tous les suivis, et ce lien humain, cette continuité de l'accompagnement, ne peut pas être assuré par des intérimaires.

Les liens avec les Services de solidarité territoriale, qui permettaient autrefois de coordonner certaines missions comme les visites médiatisées, se sont distendus, non par choix mais par contrainte. Les agents des SST sont eux aussi confrontés à des difficultés croissantes, à des effectifs tendus, à une charge de travail toujours plus lourde. Ils ne peuvent plus assurer pleinement leur mission d'accompagnement aux côtés des établissements. Résultat : les équipes sur site se retrouvent souvent seules à porter des situations de plus en plus complexes.

Aujourd'hui, des besoins urgents à la Cité de l'enfance sont identifiés : un agent technique polyvalent, deux psychologues, un coordinateur, une infirmière. Et pourtant, les comités d'emploi ne se réunissent que tous les deux mois, ce qui ralentit les recrutements, même urgents.

Un autre exemple révélateur : l'enveloppe dédiée aux locations saisonnières, qui permettait aux enfants de sortir de l'institution, de respirer, est de plus en plus restreinte. En dehors du site de Noirmoutier, l'accès aux autres gîtes est devenu difficile, alors que ces temps hors les murs sont essentiels pour ces enfants.

Dans ce contexte, je souhaite revenir sur la gestion des excédents budgétaires, en particulier ceux de la section d'exploitation, donc de fonctionnement : plus de 1 M€ à la Pouponnière, 563 000 € au Centre maternel, 1,3 M€ à la Cité de l'enfance. Certes, une part est bien réinjectée dans les budgets 2025, mais plusieurs centaines de milliers d'euros restent capitalisés, mis de côté, alors même que les besoins en personnel sont concrets, urgents, documentés.

Le Département dispose pourtant de marges. Ces excédents pourraient permettre d'agir dès maintenant sur l'attractivité des postes, de soutenir les équipes en place, de garantir un accompagnement digne pour les enfants. Ce sont des leviers qui sont immédiatement mobilisables.

Aussi, Monsieur le Président, je vous pose ici une question sincère, sans esprit polémique – c'est pour éviter les réflexions comme quoi mes interventions peuvent être agressives ou que je ne comprends pas un budget. Du coup, je demande juste des réponses pour comprendre, pour mieux comprendre, parce que ce n'est pas toujours clair, comme l'a rappelé mon collègue Patrick, dans la rédaction des rapports.

Pourquoi ne pas mobiliser plus largement ces ressources dès aujourd'hui, au service des besoins de terrain ? Notre Collectivité est en capacité de prendre des responsabilités, d'initier des réponses fortes, concrètes, locales.

Certes, la crise de la protection de l'enfance est exacerbée par les défaillances de l'État, et comme, d'ailleurs, le souligne le rapport parlementaire publié le 8 avril dernier, avec plus de soixante auditions, il met en lumière des structures surchargées, des carences dans la prise en charge, un désengagement de l'État qui transfère la pression financière sur les Départements tout en réduisant ses financements.

Cependant, contrairement à d'autres collectivités, notre Département dispose encore de moyens financiers nécessaires pour agir efficacement.

Pour notre part, nous disons qu'il y a urgence : urgence à recruter, urgence à valoriser, urgence à écouter les personnels, urgence à faire de la protection de l'enfance autre chose qu'un exercice comptable.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget, en cohérence avec notre engagement aux côtés des agents, des enfants et des familles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame Mouaddine, je ne sais plus comment vous dire les choses, puisque vos interventions sont toujours identiques, mes réponses aussi, mais j'ai l'impression que vous ne voulez pas comprendre.

Nous ne faisons pas d'économie sur les postes ; nous n'arrêtons pas d'en créer, des postes. (*Madame Mouaddine acquiesce.*)

Mais alors, si vous me dites « oui », arrêtez de me dire qu'il n'y a pas assez de personnel ! Je ne peux pas obliger les gens à travailler là où ils ne veulent pas, on est quand même dans un pays de liberté. Je n'y peux rien s'il n'y a plus de candidats, comme il n'y en a plus non plus dans les crèches, d'EJE et d'auxiliaires. Toutes les revalorisations que nous avons pu faire, y compris les mesures prises par l'État, nous les avons faites. Les seuls endroits où nous n'avons pas fait, les postes occupés qui n'ont pas été revalorisés, ce sont ceux qui dépendent de la fonction publique hospitalière. Je ne peux pas les revaloriser, ce n'est pas moi qui fais la loi. Ce sont ces personnels qui sont effectivement à la Pouponnière, à la Cité de l'enfance et au centre des Marronniers. Ailleurs, où on peut le faire, on a appliqué

toutes les revalorisations, on est même allé au-delà. Là, légalement, on ne peut pas, donc vous n'allez quand même pas nous reprocher ce qui ne dépend pas de nous !

Et quand vous dites qu'on manque de personnels dans les SST, nous sommes à 85 % ; nous ne sommes pas encore aux 100 %, certes, mais à 85 % de couverture des besoins tout de même. Sur l'année 2025, nous n'en sommes qu'au mois d'avril, nous avons vingt-six personnes supplémentaires qui sont arrivées.

Il y a un SST, malheureusement, où c'est plus dur : celui de Bagneux, Fontenay et Bourg-la-Reine, où on n'est qu'à 73 %, pour différentes raisons, mais il y en a d'autres où on est à 95 %, 91 %, 92 %, donc il y a les personnels nécessaires.

Après, qu'il y ait des personnes qui aient plus de difficultés, que ce soit un peu plus dur pour nos agents, peut-être. Mais on les aide, ils ne sont pas isolés, ils ne sont pas livrés à eux-mêmes. Nous mettons tout en œuvre pour réaliser les recrutements nécessaires, nous mobilisons tous les moyens que nous avons.

En même temps, nous avons eu par les travaux des baisses d'accueil dans les trois sites, et c'est là où, effectivement, il y a eu ponctuellement des baisses de personnel. En effet, puisque nous n'arrivons pas à recruter des titulaires, nous avons recours à de l'intérim. A partir du moment où il y avait des travaux, où il y a moins d'enfants accueillis, on n'a pas eu recours à l'intérim, tout simplement, ce qui explique que sur deux lieux, à Asnières et au Plessis-Robinson, il y a eu, pendant un laps de temps, un peu moins de personnel.

Vous ne pouvez donc pas dire, je ne veux pas vous laisser dire que notre Département ne fait pas ce qu'il y a à faire au niveau de l'Aide sociale à l'enfance, parce que, là aussi, si vous voulez qu'on compare, je vais vous sortir certains de vos Départements... Communistes, vous n'en avez plus beaucoup, mais Socialistes...

M. Ouzoulias (hors micro).- Zéro.

M. le Président.- Zéro, me dit Monsieur Ouzoulias ; quand vous y êtes, vous êtes tellement bons, qu'après, vous êtes à zéro. Eh bien oui ! J'aurai du mal à en trouver.

Mais par rapport à d'autres Départements, y compris Socialistes, qui, pareil, ont les mêmes difficultés que nous, nous pourrions comparer. Donc je ne montre pas du doigt, je ne suis pas idéologue comme vous au point d'être aveugle et de nous donner tous les

maux, sous prétexte qu'on est un Département de Droite et que vous êtes d'Extrême Gauche ! Voilà ! À un moment donné, cela suffit, les leçons sur l'Aide sociale à l'enfance ! D'accord ?

D'ailleurs, on va y revenir en fin de séance, sur une question que vous allez me poser, et celui qui l'a mis en premier dehors, c'est la Seine-Saint-Denis !

Je mets ces neuf délibérations aux voix.

Qui est contre la première : la Pouponnière ?

Le groupe Communiste est contre.

Le groupe Socialistes s'abstient.

Mme Trichet-Allaire.- Et Écologistes.

M. le Président.- Et Écologistes, pardon.

Délibération n° 2 : le Centre maternel.

Même vote : adoptée à la majorité.

Délibération n° 3 : Cité de l'enfance.

Même vote : adoptée à la majorité.

Délibération n° 4 : Pouponnière.

Même vote : adoptée à la majorité.

Délibération n° 5 : Centre maternel.

Même vote : adoptée à la majorité.

Délibération n° 6 : Cité de l'enfance.

Même vote : adoptée à la majorité.

Délibération n° 7 : Pouponnière, pour l'emprunt.

Même vote : adoptée à la majorité.

Délibération n° 8 : Centre maternel, toujours emprunt.

Même vote : adoptée à la majorité.

Délibération n° 9 : Cité de l'enfance, toujours emprunt.

Même vote : adoptée à la majorité.

Je vous en remercie.

Rapport n° 25.69 – Budget Primitif 2025 – Budget annexe d'assainissement.

M. le Président.- Nous passons au 25.69, pour le budget primitif 2025 concernant l'assainissement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.70 – Budget Primitif 2025 – Budget annexe d'assainissement – Délibérations complémentaires.

M. le Président.- Rapport 25.70 : les délibérations complémentaires pour le budget d'assainissement, la première délibération étant les autorisations de programme et d'engagement et la deuxième l'affectation du résultat.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets la première délibération aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération, pour l'affectation du résultat.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.71 – Rapport sur la gestion de la dette 2024.

M. le Président.- Nous passons ensuite au rapport 25.71 : le rapport sur la gestion de la dette.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

**Rapport n° 25.72 – Part départementale de la taxe d'aménagement –
Modification du taux.**

M. le Président.- Sur la part départementale de la taxe d'aménagement, la modification du taux, rapport 25.72, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 25.73 – Taxe de publicité foncière ou droit d'enregistrement –
Modification du taux.**

M. le Président.- Sur le rapport 25.73, la taxe de publicité foncière, la modification de taux, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 25.74 – Nouveau règlement budgétaire et financier –
Modification sur la partie « gestion patrimoniale ».**

M. le Président.- Rapport 25.74 : le nouveau règlement budgétaire et financier concernant la gestion patrimoniale.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.75 – Fondation Innovation et Transitions – Garantie d'emprunt – Construction d'une Maison de répit à Boulogne-Billancourt.

M. le Président.- Rapport 25.75 : la Fondation Innovation et Transitions, une garantie d'emprunt pour la construction d'une Maison de répit à Boulogne-Billancourt ; je crois que ce sera la deuxième en France de ce niveau qui sera créée, la première étant à Lyon...

M. Baguet (hors micro).- Oui.

M. le Président.- ... et la deuxième étant dans notre département, qui a fait d'ailleurs l'objet, me semble-t-il, Monsieur le Maire, je parle sous votre contrôle, d'aides quand même importantes de notre Département pour qu'elle puisse se créer, cette Maison du répit. Là aussi, je ne sais pas, elle aurait pu choisir un autre Département, mais peut-être que les autres étaient moins généreux que le nôtre.

Nous agissons donc pour les aidants.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 25.76 – Rapport d'activité des services du Département – Année 2024.

M. le Président.- Nous arrivons au rapport 25.76, qui est le rapport d'activité des services du Département.

Monsieur Franchi, vous avez la parole.

M. Franchi.- Monsieur le Président, chers collègues,

En avril dernier, nous votions un budget de combat pour faire face à un contexte politique et social particulièrement incertain. Si la tempête n'est pas passée, nous avons su mobiliser, malgré les vents contraires, des moyens à la hauteur des enjeux, avec 1,6 Md€ de dépenses de fonctionnement, dont 997 M€ dédiés aux solidarités, et 590 M€ de dépenses d'investissement, principalement consacrées à l'éducation, au transport et à la jeunesse.

Vous trouverez toutes ces données dans le rapport d'activité, qui est, cette année encore, extrêmement complet. Au-delà des chiffres qui nous ont été présentés lors de l'examen du compte administratif, je souhaitais revenir sur les temps forts qui ont marqué le Département au cours de cette année riche en événements et en avancées pour les Hauts-séquanais.

Comment évoquer 2024 sans parler des Jeux olympiques et paralympiques ? Un été historique en France, c'est vrai, mais plus particulièrement dans les Hauts-de-Seine, qui est le premier département sportif du pays par son nombre de médailles, vingt, et par sa participation active aux Jeux : deux sites d'épreuves, le passage de la flamme olympique et paralympique, le marathon qui a traversé nos communes, pour ne citer qu'eux, mais aussi premier Département par son volontarisme.

En 2024, nous avons ainsi inauguré de nouvelles installations sportives, comme le stade départemental Yves-du-Manoir, financé à hauteur de 100 M€ par le Département, une installation qui répond aux exigences environnementales les plus élevées et qui profite désormais aux clubs, aux associations, qui accueille le siège de la Fédération française de hockey sur gazon ; il incarne à lui seul l'ensemble de nos ambitions :

- ouvrir le sport au plus grand nombre ;
- faciliter son accès aux publics éloignés ;
- encourager la performance ;
- et soutenir le sport de haut niveau.

D'autres équipements ont également ouvert ou rouvert leurs portes en 2024, comme le centre sportif Camille Muffat à Clichy, qui a été soutenu dans le cadre des Contrats de développement Département-Villes, avec un soin particulier apporté à l'accessibilité des personnes handicapées, ou l'agrandissement du centre aquatique de Colombes. L'un comme l'autre ont accueilli des délégations étrangères pour leurs

entraînements et sont désormais ouverts aux sportifs altoséquanais. À terme, c'est la Seine qui pourrait accueillir des baigneurs, une ambition en matière d'environnement dont nous reparlerons tout à l'heure.

Les Jeux ne sont pas uniquement des souvenirs de victoires célébrées ou des photos conservées précieusement ; nous avons voulu tirer de cette dynamique un héritage durable, qui s'inscrit dans l'identité de notre territoire pour les prochaines générations, et cette notion d'héritage, à laquelle nous avons été particulièrement attentifs l'an dernier, dépasse de loin la sphère sportive.

Ainsi, en 2024, nous avons doté le Département de son Agenda 2030, qui identifie cinq enjeux majeurs déclinés en cent engagements concrets pour réussir la transition vers des politiques plus responsables et plus durables. Les résultats parlent d'eux-mêmes, avec un taux de progression de 24 % de nos objectifs en une année seulement.

Cet Agenda global complète notre stratégie nature départementale. Notre territoire est historiquement urbain du fait de sa proximité avec Paris. Pour autant, nous ne renonçons pas à offrir de nombreux espaces de respiration aux Altoséquanais, bien au contraire.

En 2024, nous avons ainsi fait l'acquisition de 9,1 hectares supplémentaires d'espaces de nature. Nous allons, par ailleurs, continuer d'investir pour l'assainissement de la Seine, afin que chacun puisse se réapproprier le fleuve, d'abord par des promenades, avant la baignade à l'horizon 2030.

Nous réduisons également l'empreinte carbone du bâti départemental, notamment dans les collèges, grâce au choix des matériaux pour une moindre consommation énergétique ou la création d'îlots verts. L'an dernier, nous avons lancé les travaux de deux nouveaux établissements, des futurs collèges Gustave Eiffel à Châtenay-Malabry et Claude-Nicolas Ledoux au Plessis-Robinson.

Cette démarche sur le bâti est complétée par la création de la SEM-Énergies 92, qui nous permettra de développer localement des énergies renouvelables et de récupération afin de fournir aux Altoséquanais une énergie à la fois plus propre et moins chère.

Mais un territoire n'est pas durable s'il n'est pas solidaire et inclusif, nous l'avons vu avec les Jeux, chacun a sa place dans notre société et chacun peut briller si nous lui en donnons les moyens.

Ainsi, notre action s'inscrit dans le long terme pour l'ensemble de nos politiques publiques, et donc, bien évidemment, pour celle qui est au cœur de l'identité de notre Collectivité de proximité : l'action sociale.

Alors que nous dépassons le milliard d'euros pour les solidarités cette année, nous avons posé les bases d'une meilleure coordination dès l'année dernière grâce au Schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2024-2028 ou encore au Programme départemental d'insertion 2024-2026 adopté fin 2024 pour mieux organiser l'offre territoriale et l'accessibilité de nos politiques publiques.

Pour garantir l'accès à un pôle social ou une antenne à moins de vingt minutes à chaque usager, nous n'avons eu de cesse de développer le maillage territorial, avec treize SST, quarante-deux PMI, dont cinq sites ouverts en 2024, deux nouveaux pôles sociaux départementaux inaugurés l'an dernier, pour Antony-Sceaux d'une part et Clichy-Levallois d'autre part, treize déplacements de la Caravane solidaire et le Bus santé femmes mis en place par l'Institut des Hauts-de-Seine, dont nous soutenons l'action sur le terrain.

Le Département accompagne ceux qui en ont besoin tout au long de leur parcours de vie, dès les premières années, en étant impliqué pour la protection de l'enfance. En plus de nos dispositifs habituels et financements annuels, nous avons inauguré en septembre 2024 le pavillon de préfiguration la future Maison de l'avenir à Nanterre, financée à hauteur de 11,5 M€ par le Département. Cette structure novatrice proposera un cadre éducatif, social et médico-psychologique d'excellence à soixante-dix adolescents en situation de vulnérabilité.

Autre public fragile : nos aînés. Afin d'anticiper le vieillissement de la population, le Département a soutenu en 2024 l'adaptation de cinq cent quatre-vingts logements à la perte d'autonomie. Nous croyons à l'efficacité du maintien des personnes âgées à domicile et nous agissons pour le développement de l'habitat inclusif, qui offre, grâce à des espaces privatifs et partagés, une solide alternative à l'isolement.

Enfin, l'un des chantiers entamés en 2024 et qui demeure une priorité absolue du Département : l'amélioration du service rendu par la MDPH des Hauts-de-Seine. Avec plus de trente-six mille dépôts de dossiers l'an dernier, la MDPH a fait face à une hausse

inédite de 15 % des demandes, causant une saturation, comme partout en France. Nous sommes actuellement en train de résoudre les dysfonctionnements avec la mise en place d'un plan pour attirer plus de médecins, pour simplifier l'instruction des dossiers et pour améliorer l'accueil du public.

Toutes ces missions, nous les assurons, en payant plus que les autres pour les carences de l'État. Avec une moindre compensation des AIS par la CNSA, les Hauts-de-Seine ont encore fait en 2024 l'objet d'un traitement de défaveur à la fois injuste et inexplicable, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, avec le plus faible niveau de compensation en France, à 23,5 % contre un niveau minimum de 43,3 % partout ailleurs.

Autre priorité du Département visant le long terme et qui se construit dès aujourd'hui : former les citoyens de demain, ce que nous faisons en améliorant les conditions d'apprentissage des collégiens. En 2024, nous avons notamment accéléré la reprise de la production de repas sur place pour assurer une meilleure qualité des déjeuners et lutter contre le gaspillage alimentaire. Je ne reviendrai pas sur la rénovation des collèges ou le développement des outils numériques, car la formation, ce n'est pas que les cours au sens strict, c'est aussi permettre aux collégiens de s'ouvrir sur le monde, leur donner les clefs pour mieux comprendre grâce à des dispositifs éducatifs et citoyens comme les médailles du développement durable ou le Curious Lab.

Nous formons les jeunes et nous les aidons pour l'étape suivante, à savoir l'orientation professionnelle. En 2024, notons le succès de la plateforme départementale en ligne de promotion de l'apprentissage, l'aide aux projets solidaires ou à la mobilité internationale et l'organisation d'événements comme le festival Hauts-de-Seine Digital Games, qui ont permis de faire découvrir à nos jeunes cette année encore les métiers du numérique, du jeu vidéo, et d'échanger avec des professionnels sur des secteurs porteurs d'innovation et pourvoyeurs d'emplois à haute valeur ajoutée.

En parlant d'innovation et d'emploi, 2024 a aussi été l'année de l'attractivité. Nous avons encore pu compter sur des partenariats productifs, avec la Chambre de Commerce ou la Chambre des Métiers, afin de soutenir les acteurs économiques locaux et en attirer de nouveaux sur notre territoire. Je pense à des dispositifs comme le label Artisan du Tourisme, le concours Made in 92 et la marque Origin'92 lancée en septembre dernier.

Mais l'attractivité, ce n'est pas que l'économie, c'est aussi la culture, avec neuf cent vingt mille visiteurs et spectateurs en 2024 pour les sites et événements culturels du

Département, soit une progression de 5,7 % par rapport à 2023. Nous déployons une offre culturelle variée, adaptée à tous les publics cibles du Département et attirant de plus en plus de curieux venus de toute la région.

Ce dynamisme n'est possible que grâce au développement des mobilités, pour lequel le Département s'engage massivement. Nous avons continué d'étoffer l'offre de transports en commun, avec une participation de 116 M€ au budget de fonctionnement d'Île-de-France Mobilités, ce qui fait de notre Collectivité le premier Département francilien contributeur, et de loin, à laquelle s'ajoute un investissement de 250 M€ pour le prolongement du RER E à Nanterre et des contributions pour le prolongement des tramways T1, T10 et des prochaines lignes de métro qui relieront nos communes les unes aux autres.

Nous avons, par ailleurs, mobilisé 61,7 M€ l'an dernier pour l'aménagement de la voirie et de l'espace public afin d'améliorer les conditions de circulation de l'ensemble des usagers, et ainsi mieux partager l'espace public. Nous avons, en ce sens, poursuivi la mise en œuvre du plan vélo 2022-2028 avec vingt-trois kilomètres de pistes cyclables déjà réalisées fin 2024 sur les cent vingt kilomètres prévus, faisant des Hauts-de-Seine l'un des territoires d'Île-de-France les plus volontaristes en la matière, comme l'a salué le Collectif Vélo Île-de-France.

Enfin et surtout, nous avons continué à soutenir l'action des Communes, avec les Contrats de développement Département-Villes. Depuis 2021, les contrats signés représentent un montant cumulé de 341,6 M€ pour porter des projets structurants et assurer des services de proximité.

Le développement urbain harmonieux de notre département repose sur des programmes de lutte contre les inégalités territoriales, comme Quartier d'avenir, pour lequel nous avons mobilisé 92,4 M€.

Enfin, nous accompagnons les Communes à développer l'offre de logement social et nous venons en aide aux particuliers qui souhaitent adapter leur logement aux enjeux énergétiques ou à la perte d'autonomie.

Pour conclure, Monsieur le Président, et ce n'est pas qu'un slogan, au vu du travail accompli en 2024 et des projets que nous allons encore porter au cours des prochaines années, nous pouvons être fiers de dire qu'on est bien dans les Hauts-de-Seine !

M. le Président.- Merci, Monsieur Franchi.

J'ai une inscrite : Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Comme l'an passé, ce rapport nous renseigne factuellement et nous permet de suivre l'évolution des activités des services du Département et de nous rendre compte des actions et de la politique de notre Département. Nous remercions d'ailleurs les services pour tout ce travail effectué.

Tous les domaines de compétences du Conseil départemental sont évoqués au fil de ces deux cent soixante-dix pages, et je me contenterai de quelques remarques – je vous rassure – sur plusieurs points qui nous intéressent particulièrement au sein de notre groupe Écologistes et Socialistes.

Ce rapport commence par la présentation du nouveau Schéma unique des solidarités 2024-2028, dont la feuille de route a été adoptée dernièrement, il y a six mois ; il est donc peut-être encore un peu trop tôt pour en tirer des enseignements. Cependant, je souhaite en profiter pour alerter sur les enjeux qui nous attendent, alors que nous connaissons un mouvement de précarisation de la population, d'une part, et également un mouvement de vieillissement, d'autre part.

Pour le prochain rapport, nous aimerions savoir s'il serait possible d'y ajouter deux autres données, à savoir :

- le taux de personnes vivant en situation de privation matérielle et sociale ; ce taux illustre la capacité ou l'incapacité à couvrir les dépenses du quotidien ;
- et, deuxième donnée, l'intensité de la pauvreté, qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté.

Ces deux indicateurs nous semblent essentiels pour mieux comprendre les situations concrètes des Altoséquanais et saisir l'urgence et/ou la gravité de leur situation, ce que vivent les gens quotidiennement très concrètement.

Autre sujet, concernant les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services de notre Département, nous avons bien vu, en effet, ces derniers temps, un fort développement de la politique du Département en la matière, et c'est tant mieux. Cependant, nous ne pouvons que regretter le résultat quelque peu médiocre du fameux index égalité professionnelle.

Monsieur le Président, vous appréciez particulièrement de comparer notre situation à celle de la Seine-Saint-Denis. Souffrez que je me prête à l'exercice. Notre index égalité professionnelle atteint la note de 78 sur 100, quand la Seine-Saint-Denis affiche un score de 89 sur 100 l'an passé. Sachant que le seuil minimal requis est de 75 sur 100, nous n'avons pas à nous féliciter de notre score. Il s'agit d'une notation entre 75 et 100.

On pourrait aussi présenter cela autrement : par une échelle de notation de 25 points, entre 1 (au lieu de 75) et 25 (au lieu 100) ; cela nous donnerait donc un 3 sur 25 quand notre voisin obtient 14 sur 25. On a quand même envie d'écrire sur la marge de la copie : « peut mieux faire ».

Et nous avons des suggestions à vous faire, par exemple, réfléchir à l'organisation des plus hauts revenus du Conseil départemental, qui, pour la deuxième année consécutive, montre une forte prééminence des hommes (huit rémunérations sur dix).

Autre point concernant nos collègues, et là, je ne peux pas ne pas évoquer la gestion des repas scolaires. Nous savons que des efforts sont faits, mais quand même, comme beaucoup de mes collègues, j'assiste aux Conseils d'administration de ces collègues, les associations de parents d'élèves sont furieuses et elles ont raison. Ce rapport d'activité mentionne à peine l'existence de difficultés rencontrées depuis qu'Elior et Sodexo se partagent le marché et c'est seulement suggéré entre les lignes. En particulier, si nous retenons bien qu'en cette année 2024, les équipes ont mené près de mille visites et audits dans les quatre-vingt-huit établissements, nous n'avons aucun élément sur le résultat de ces visites. Les audits ne sont même jamais évoqués. On aurait bien aimé savoir quelles observations ont alors été faites à ces occasions.

D'autant plus qu'en lisant bien la partie du rapport consacrée aux cuisines centrales, qui passent, et c'est très bien, de seize établissements à dix-neuf en 2024, on apprend qu'au final, il n'y a guère que 24,8 % des denrées alimentaires servies aux élèves qui soient véritablement bio. Un quart seulement de composants bio dans les repas, évidemment, on est un peu sur notre faim, si vous me permettez ce petit jeu de mots. Nous pensons qu'avec une politique forte et engagée du Département sur ces questions, nous pourrions nettement progresser sur cet effort nécessaire. Le diagnostic alimentaire qui a été réalisé dans les Hauts-de-Seine et qui est mentionné dans ce rapport peut être et doit être

une première étape d'un plan alimentaire territorial, qui est un outil très intéressant en la matière. Il faut s'en servir.

Toujours concernant les collèges, sur un autre sujet, la mobilité, nous notons que seulement sept cent cinquante-neuf collégiens et collégiennes ont fait une demande de subvention pour leur carte Imagine R en 2024 ; c'est un peu plus que l'année précédente – 2023, du coup –, mais il y a quand même douze mille élèves boursiers chaque année. Aussi, ce nombre nous interroge. Pourquoi est-il aussi faible ? Y a-t-il un problème de communication quant à l'accès à cette carte Imagine R ? N'y a-t-il pas là un risque de non-recours au droit ? Est-ce que les collégiens et les collégiennes ne prennent plus les transports en commun ? Cela dit, je pense qu'ils ne sont pas tous en trottinette et à vélo. On aimerait donc bien avoir une explication de ce chiffre qui, vraiment, nous surprend beaucoup.

Enfin, j'en finirai par une note positive sur ce rapport, l'an dernier, à propos du rapport des services 2023, j'étais intervenue concernant la protection des arbres dans les Hauts-de-Seine, indispensable, cette protection, notamment pour atténuer les conséquences du réchauffement climatique que nous subissons déjà. Depuis, vous nous avez présenté dernièrement un Guide de l'arbre et je note que le rapport mentionne aujourd'hui que nous avons quatre mille arbres dans les collèges et trente mille arbres le long des routes départementales, et nous en sommes satisfaits. Nous notons aussi que six cent vingt et un arbres ont été nouvellement plantés le long des routes, quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf dans les parcs, seulement quatorze dans les collèges ; on espère que ceci n'est qu'un début. Nous saluons ce nouvel outil, ce Guide de l'arbre. La procédure d'indemnisation en cas d'abattage et d'endommagement d'un arbre nous est bienvenue. Ce Guide, on le voit bien, est une étape importante pour protéger et renforcer la présence de la nature dans un département qui reste encore à notre goût beaucoup trop urbanisé et minéralisé.

Affaire à suivre, nous sommes sur la bonne voie et nous attendons avec impatience le rapport des services de l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame Trichet-Allaire.

Je ne veux pas répondre sur tout, mais un ou deux points.

D'abord, sur le premier sujet que vous avez évoqué, il y a un comité de suivi, dirigé par Madame Tilly, donc il n'y a pas de sujet là-dessus. Vous évoquerez la problématique et je suis tout à fait ouvert à ce qu'il y ait de nouveaux indices et que l'on prenne le maximum de choses en compte, cela ne pose pas de problème.

Sur la carte Imagine R, on a délibéré, on le fait savoir, c'est sur le site, c'est sur le Pass+, les principaux sont au courant, les familles sont informées. Vous siégez dans les Conseils d'administration, faites-le savoir aussi. Après, je ne peux pas remplir les dossiers à la place des familles. En tous les cas, les outils sont à leur disposition. Effectivement, cela paraît peu, mais cela a augmenté. C'est quelque chose aussi qui est assez récent dans notre Département, donc il faut peut-être que les gens se l'approprient et peut-être aussi que nous avons beaucoup de collèges dans notre département et qu'il y a plus de proximité que dans d'autres départements et moins d'utilisation de transports en commun. C'est peut-être un élément qui explique cela.

Je finirai sur votre exemple de la Seine-Saint-Denis : vous vous félicitez qu'en Seine-Saint-Denis, la note soit meilleure que la nôtre : 89 sur 100 quand nous sommes à 78. Eh bien, quelque part, je ne suis pas mécontent que nous ne soyons qu'à 78 ; oui, parce que tel qu'est fait le ratio – ce sont les ratios, ce n'est pas nous qui les avons faits –, en fait, nous avons perdu 14 points, nous étions à 92. Savez-vous pourquoi nous avons perdu 14 points ? Parce que nous avons promu 65 % de femmes et qu'il aurait fallu que nous soyons à 50/50, donc que nous promouvions autant d'hommes que de femmes. Je suis plutôt fier, voyez-vous, que nous ayons promu plus de femmes que d'hommes, puisque nous travaillons énergiquement pour l'égalité hommes/femmes. Peut-être que la Seine-Saint-Denis devrait avoir un ratio un peu moins bon et promouvoir un peu plus de femmes.

Mme Trichet-Allaire. - On va parler de celui des Yvelines...

M. le Président. - Monsieur Datcharry, vous avez maintenant la parole.

M. Datcharry. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je voudrais, comme il se doit, commencer en saluant l'ensemble des agents des services départementaux pour le travail qu'ils accomplissent toute l'année.

Nous ne pouvons pas aborder ici l'ensemble des actions du Département, qui sont importantes ; de toute manière, on le fait tout au long de l'année, on ne se gêne pas.

Je vais donc me concentrer sur les politiques de solidarités, dont notre Collectivité est chef de file.

Nous le rappelions l'an dernier, les inégalités socio-économiques et territoriales se sont accentuées ces dernières années en Ile-de-France, et notamment dans les Hauts-de-Seine, ce qui n'est pas sans conséquence sur la cohésion sociale de nos territoires.

Ce rapport met notamment en avant les perspectives offertes par l'adoption du Schéma des solidarités au mois d'octobre dernier.

Nous rappelons que notre groupe s'était montré circonspect sur ce schéma, et ma collègue Nadia Mouaddine avait en particulier regretté la faible concertation qui l'avait précédé, ainsi que l'absence de schémas spécifiques dédiés à l'enfance, à la jeunesse et à l'autonomie qui existaient auparavant et qui s'accompagnaient chacun d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi, ainsi que de bilans périodiques.

Du fait de la vision plus restreinte qu'il donne de l'action départementale, nous restons dubitatifs sur la capacité de ce schéma à garantir une offre de services en adéquation avec les besoins des populations.

Un autre point essentiel à nos yeux est la capacité de nos Services de solidarité territoriale à remplir leurs missions. Ils sont en première ligne face aux enjeux sociaux et méritent à ce titre une attention particulière. Ces services ont besoin de plus de personnels – vous en avez parlé tout à l'heure, mais il y a encore pas mal de recrutements à faire –, bien formés, bien encadrés, et des encadrants eux-mêmes bien formés, pour mieux répondre aux demandes des usagers. L'attractivité de notre Département passe non seulement par de bonnes conditions salariales, mais aussi par des conditions de travail améliorées, par un effort sur le bien-être au travail des agents, qui sont en relation quotidienne avec des publics en grande difficulté. Ces points sont essentiels pour la qualité du service rendu.

À ce propos, nous avons récemment été interpellés par les organisations syndicales sur la situation du SST 2 Asnières-Gennevilliers, qui souffre d'un manque

d'effectifs ; la polyvalence demandée à un certain nombre d'agents pour faire fonctionner le service et le non-respect des cadres d'emploi qui en découle posent problème. De telles conditions de travail entraînent des situations de surmenage, des conflits et un mal-être diffus, et conduisent au final au départ de certains personnels, qui préfèrent rejoindre d'autres collectivités, ceci alors même qu'il nous faudrait être plus attractifs pour recruter davantage.

Je terminerai en revenant, une fois encore, sur la situation de la MDPH. Nos échanges ces derniers mois avec les agents et leurs représentants confirment à nouveau les effets délétères des politiques de gestion des personnels qui ont été menées pendant la décennie passée, avec les mêmes situations de mal-être au travail, des départs d'agents non remplacés et les conséquences que nous connaissons sur les délais de traitement des dossiers. Là encore, l'attractivité des emplois est centrale. Elle est notamment à prendre en compte dans le projet de déménagement de la MDPH vers le Pôle Léonard de Vinci, avec l'objectif d'améliorer conjointement les conditions de travail des équipes et la qualité du service rendu aux usagers. Nous vous avons d'ailleurs écrit à ce propos, Monsieur le Président, et nous restons disposés à échanger avec vous sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Président.- Deux points de réponse.

Sur les augmentations de personnels, je vais encore vous le redire, on recrute, les postes sont ouverts ; après, une fois encore, il y a des gens qui viennent, d'autres qui ne viennent pas.

Sur le SST 2 à Asnières, puisque vous parlez aussi de conditions de travail, et pas uniquement du nombre de personnels, il me semble qu'on l'a inauguré il n'y a pas très longtemps, donc on a tenu compte des conditions de travail. Le SST est neuf, il est superbe et les personnels sont satisfaits par rapport à ce qui existait avant.

Effectivement, on a cent-un postes autorisés, donc ce n'est pas qu'on ne veuille pas embaucher, pour ce SST, et on a « simplement » quatre-vingt-un postes pourvus, donc on a un taux de postes pourvus de 80 %. Nous avons réussi à embaucher dans les trois premiers mois de 2025 une personne, donc cela portera le taux à quatre-vingt-deux. Il en manque encore, on continue les efforts.

Sur la MDPH, là aussi, cela a été présenté hier au personnel, il y a eu une réunion de travail avec eux pour leur déménagement ; apparemment, ils ont l'air satisfait des conditions, pour lesquelles, d'ailleurs, le schéma a été établi avec eux, et pas simplement côté administratif. Cela a été un échange permanent, donc c'est pour cela, probablement, qu'ils sont satisfaits.

Quant au manque de personnel, c'est un manque de personnel, Monsieur Datcharry, bien spécifique : ce sont les médecins qui manquent, parce que ce sont les médecins qui, en réalité, à la finale, signent et évaluent les citoyens. Là encore, nous faisons tout ce que nous pouvons pour recruter des médecins. D'ailleurs, vous avez voté avec nous l'augmentation des taux de vacation. Nous avons des vacataires, oui, nous avons des retraités qui viennent, mais nous n'arrivons pas à recruter, nous ne sommes malheureusement pas le seul Département de France à avoir du retard à cause du manque de médecins. Nous sommes en train d'étudier des solutions, de voir comment nous pourrions faire pour améliorer les choses d'une façon peut-être différente. J'en discuterai prochainement avec les personnels, parce que c'est vrai que les délais augmentent et qu'il n'est pas normal que nous ayons des délais trop importants par rapport à des publics qui sont, eux, fragilisés, qui sont dans la difficulté et qui attendent pour toucher la PCH. Donc il faut que nous arrivions à trouver des solutions, mais il faut, là aussi, que cela se fasse en accord et ne pas réfléchir sous forme de contrainte, d'obligation, et donc, j'en discuterai avec les principaux intéressés prochainement.

M. Datcharry.- Excusez-moi, juste sur les médecins, c'est un petit conseil...

M. le Président.- Si vous en avez trop à Gennevilliers, vous nous les envoyez.

M. Datcharry.- Non, il se trouve que j'ai un peu parlé avec eux ou avec elles, en l'occurrence, il me semble – et d'ailleurs, c'est ce qu'on vous avait écrit dans le courrier –, en effet, c'est le problème, mais peut-être qu'il faudrait aussi voir avec celles qui sont là aujourd'hui – parce que je crois que ce sont principalement des femmes, sauf erreur – ce qu'elles attendent de ce nouveau projet, qui, je pense, peut être très attractif ; c'est aussi une manière de recruter d'avoir des conditions de travail améliorées, peut-être même par rapport à d'autres Départements, qui peuvent attirer plus de médecins. En tout cas, il m'a

semblé qu'elles souhaitent un peu plus de concertation, si je peux me permettre, pour ce projet, pour pouvoir attirer plus, parce qu'elles aussi souhaitent qu'il y ait plus de médecins.

M. le Président.- Apparemment, la réunion s'est tenue hier, je ne sais pas quand vous les avez vues, ces dames...

(Intervention inaudible de Monsieur Datcharry)

On n'a pas encore déménagé et on a réussi à recruter un médecin, grâce aux valorisations salariales, parce que cela peut les intéresser aussi, il n'y a pas que les locaux.

Madame Bergerol ?

Mme Bergerol.- Une bonne nouvelle a été annoncée en CDA plénière mardi : un médecin arrive à temps plein le 2 mai et un autre, à temps plein aussi, en octobre.

M. le Président.- Cela s'améliore, voyez-vous ; à force de faire des efforts, on va, je l'espère, y arriver.

Il s'agissait du rapport d'activité.

Il y a un vote, mais qui, je pense, doit être unanime, puisqu'il s'agit de prendre acte.

C'est le cas.

Rapport n° 25.77 – Compte-rendu des actions en justice.

M. le Président.- Nous passons au rapport 25.77 : le compte-rendu des actions en justice.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons donc pris acte, je pense, à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 25.78 – Compte-rendu des marchés et avenants – Octobre-décembre 2024 – Compléments sur les périodes précédentes.

M. le Président.- Rapport 25.78 : le compte-rendu des marchés et avenants d'octobre à décembre 2024.

Il s'agit, là aussi, de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 25.79 – Compte-rendu FSL – Bilan du 4^e trimestre 2024 et bilan annuel 2024.

M. le Président.- Nous passons au rapport 25.79 : le compte-rendu du FSL pour le quatrième trimestre 2024 et le bilan annuel 2024.

J'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, rapidement...

On examine aujourd'hui, effectivement, le bilan du FSL pour le dernier trimestre 2024, mais aussi pour toute l'année 2024, et si vous permettez, je voulais, une fois encore, intervenir sur ce rapport, qui donne à voir l'état de fragilité croissante de nombreux ménages de notre département, pris en étau entre une inflation persistante, la crise du logement et le recul d'aides sur certaines politiques publiques.

Les chiffres globaux 2024 traduisent une hausse des aides accordées, c'est sensible et notable : +10 % en montant et presque +6 % en volume par rapport à 2023. Je crois que cette augmentation doit être lue à la lumière de deux faits majeurs :

- une augmentation tirée quasi exclusivement par les aides au maintien dans le logement, et principalement en lien avec l'explosion des impayés de charges et d'énergie. Rien qu'en un an, les aides pour les impayés d'électricité ont bondi de 75 %. Je crois que

cela dit quelque chose de l'ampleur de la précarité énergétique que subissent des milliers de familles altoséquanaises ;

- une diminution sur la part des aides à l'accès au logement, un recul de ce FSL « accès » qui se confirme et qui confirme nos alertes, je crois, puisque j'étais déjà intervenue sur ce sujet.

Ce recul du FSL « accès » montre à nouveau un fort tassement des rotations dans le logement, et donc, une situation du logement en France qui s'aggrave, avec des possibilités de bouger, de déménager, qui deviennent inatteignables pour trop de familles.

Ces chiffres doivent nous alerter. Ils ne sont pas le signe d'un système qui fonctionne bien ou mieux, au contraire, ils sont, à mon sens, le signe d'une situation sociale qui se dégrade à vitesse grand V.

Je crois que ce rapport vient conforter ce qu'évoquait mon collègue Patrick Jarry tout à l'heure sur les questions du logement social et les craintes exprimées aussi par l'USH lors de son dernier congrès sur cette situation aggravée, avec :

- une liste des ménages en attente d'un logement social qui explose et qui, chaque année, atteint de nouveaux records ;
- une baisse du nombre d'agréments de nouveaux logements sociaux extrêmement préoccupante ;
- un gel des crédits accordés à la rénovation des HLM, et même une baisse historique au niveau national ;
- un accès à la propriété rendu très difficile avec cette hausse très importante des taux d'intérêt.

Face à ce secteur du logement enfermé dans un cercle vicieux dont il faut – nous le pensons – absolument sortir, notamment par le soutien à la production de logement abordable, qui est donc aujourd'hui le logement social.

Nous pensons, et je me permets de le redire, que ce bilan du FSL devrait nous conforter d'aller dans ce sens de favoriser, partout où c'est possible, la construction de logements sociaux, de tous les types de logements sociaux, partout et pour tous.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Je voudrais répondre sur deux ou trois points.

Sur la construction, quel que soit son type, comme vous venez de le dire, je crois que notre Département fait des efforts importants. À chaque fois que nous avons une demande d'aide déposée par un organisme social, qu'il soit public ou privé, nous répondons et nous finançons. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes doté notre propre Office départemental il y a peu de temps de 70 M€ pour qu'il puisse lui-même acheter en VEFA ou construire des logements sociaux sur des villes, en particulier, où le prix du foncier est assez élevé. Vous l'avez dit tout à l'heure, notre Département est divers et le prix du foncier n'est pas le même selon les villes, ce qui gêne parfois les organismes HLM, qui ont, aujourd'hui, moins de moyens qu'avant, avec les décisions qui ont été prises par les différents gouvernements, ils ont moins de fonds propres, la part foncière joue de façon importante ; c'est pourquoi nous avons doté notre Office de 70 M€.

Sur les hausses de FSL pour les énergies, c'est vrai, vous avez raison, les coûts d'énergies avaient beaucoup augmenté, cela recommence à baisser. Pour autant, là aussi, nous dotons de 12 M€ tous les ans notre Office départemental et nous l'orientons pour qu'il fasse des travaux de réalisation, en particulier pour les économies d'énergie. Après, il faut que tous les organismes sociaux en fassent autant s'ils en ont les moyens, y compris les offices municipaux, mais là, ce n'est pas nous qui subventionnons.

En même temps, si nous avons aussi plus de demandeurs, si nous accordons plus d'aides, c'est probablement parce qu'il y a, vous avez raison en partie, plus de gens en difficulté, mais c'est aussi en partie, vous avez omis de le rappeler, parce que nous avons fait évoluer notre règlement pour prendre en charge beaucoup plus de personnes que par l'ancien règlement et pour aider beaucoup plus de nos concitoyens.

Nous avons pris acte de ce bilan, je pense, à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Rapport n° 25.80 – Convention type de partenariat pour une action sociale coordonnée entre le Département et chaque CCAS/Ville volontaire.

M. le Président.- Rapport suivant, il s'agit du 25.80 : la convention type de partenariat entre les CCAS et notre Département.

J'ai une inscrite : Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine (hors micro).- Non.

M. le Président.- Non ? Très bien, je n'ai donc plus d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.81 – Avenants aux conventions expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée ».

M. le Président.- Rapport 25.81 : il s'agit des avenants aux conventions d'expérimentation pour « Territoires zéro chômeur de longue durée ».

Je n'ai pas d'inscrit...

(Madame Genthon demande la parole.)

Madame Genthon ?

Mme Genthon.- Très rapidement...

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme Genthon.- ... pour expliquer notre vote.

Monsieur le Président, chers collègues,

Concernant cette expérimentation du dispositif « Zéro chômeur de longue durée », notre groupe s'était abstenu en Commission permanente en septembre dernier.

Sur le principe, et au vu des expériences déjà menées sur d'autres territoires, nous sommes conscients des résultats intéressants que peut donner ce dispositif, avec un accompagnement personnalisé des bénéficiaires et de réelles perspectives pour un retour à l'emploi.

Il est essentiel, selon nous, que les emplois créés dans le cadre de ce programme permettent à terme l'accès à des emplois nouveaux non précaires, stables et durables, à plein temps.

Il est tout aussi essentiel que ces nouveaux emplois ne contribuent pas, par un effet de substitution, à détruire d'autres emplois préexistants sur le territoire. C'est d'ailleurs, nous semble-t-il, l'un des engagements partagés par les initiateurs du projet.

Mais, pour l'heure, comme nous n'avons que très peu d'informations sur les activités de l'Entreprise à but d'emploi créée à Antony, Antraide, dans le cadre de cette expérimentation, il nous faudra donc évaluer plus précisément les premiers résultats de cette expérimentation dès qu'ils seront disponibles.

Nous reprendrons alors volontiers la discussion sur ce point, à partir du bilan que la Commission des affaires sociales s'est engagée à produire.

Dans l'immédiat, nous nous abstiendrons donc sur ce rapport.

M. le Président.- Très bien.

Dès que nous aurons le bilan par l'association et la Ville d'Antony, dont Monsieur le Maire est ici présent, bien entendu, la Commission s'en saisira.

Je mets ce rapport aux voix.

Abstention du groupe Communiste.

Le groupe Socialistes s'abstient aussi ?

M. Timotéo (hors micro).- On vote pour.

M. le Président.- Le groupe Communiste s'abstient.

Le groupe Socialistes vote pour, ainsi que la Majorité.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Rapport n° 25.82 – Commission départementale de présence postale territoriale.

M. le Président.- Rapport suivant, 25.82 : il s'agit de la présence postale territoriale, il faut que nous désignions deux représentants.

Il vous est proposé de désigner Madame Agnès Pottier-Dumas et Madame Nadia Mouaddine.

Il n'y a pas d'autre personne qui se présente.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL

Rapport n° 25.83 – Tableau des effectifs du Département.

M. le Président.- Nous en arrivons au rapport 25.83 : le tableau des effectifs du Département.

J'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Je ferai une intervention rapide, mais à nouveau sur le sujet des SST.

À travers ce tableau des effectifs, que j'ai lu, comme chaque fois, avec grande attention, est acté le lancement du quatorzième SST, avec une équipe de préfiguration dès juin à Rueil-Malmaison. Dans le rapport, il y a très peu de lignes, donc peu d'informations, d'où mon intervention.

La création de ce quatorzième SST nous avait été annoncée, il est vrai, lors de la commission spéciale de présentation de l'audit des SST en juin 2023. Cet ajout dans le maillage territorial, au moment de la commission, nous avait été présenté comme visant à soulager celui de Nanterre et à mieux équilibrer celui de Boulogne-Billancourt.

Mais depuis juin 2023, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu d'information complémentaire, et donc là, on voit que c'est parti.

Combien de postes sont déployés sur ce SST 14, en tout cas dans cette phase de préfiguration ? S'agit-il de créations sèches pour cette préfiguration ou de redéploiements de postes du SST 6 ? Combien de postes vont rester au SST de Boulogne-Billancourt ?

Nous n'avons pas d'éléments non plus sur les redéploiements de personnels, combien sont concernés par des déplacements de lieu de travail, et quelles concertations vous auriez pu mener avec les agents concernés.

En bref, pour ne pas être trop longue, on souhaiterait donc avoir des éléments détaillés et circonstanciés sur cette création du SST 14.

À lire, par ailleurs, le tableau récapitulatif du recours à l'emploi contractuel, j'ai compté rapidement trente-trois nouveaux postes concernés pour la Direction des solidarités territoriales, y compris du SST 14, d'ailleurs, mais j'en ai compté cinq pour Bagneux, cinq à Nanterre, il s'agit quand même de ceux où il y a le plus de postes ouverts au recrutement contractuel.

Je profite de cette intervention, vous nous avez donné quelques éléments, pour réitérer notre demande d'avoir, en toute transparence, un récapitulatif global sur la situation dans tous les SST et, pour chacun d'entre eux, combien de postes pourvus, combien de postes dans l'organigramme et le nombre de recrutements en cours, pour qu'on puisse y voir clair, d'autant plus que là, j'apprends que Bagneux est sans doute celui où il y a le moins de postes pourvus.

Je vous remercie des éléments que vous voudrez bien nous apporter.

M. le Président.- Monsieur Coscas ?

M. Coscas.- Monsieur le Président, juste deux mots pour revenir sur le sujet qui est le tableau des effectifs du Département, avec ces chiffres : en 2024, par rapport à 2023, il y a cent quatorze recrutements nets, alors qu'il n'y en avait que cinquante-huit en 2023, donc une augmentation substantielle, et si on fait un focus sur le Pôle solidarités, il y a eu trois cent quatre-vingt-un recrutements nets par rapport à 2023, avec trois cent cinquante-quatre, donc le taux de vacance baisse substantiellement, en tout cas sur le Pôle solidarités.

Je voulais apporter ces précisions pour montrer le dynamisme des services pour le recrutement dans les différents services du Département.

M. le Président.- Merci.

Madame Cillières, par ailleurs, je n'ai rien à cacher, j'ai le tableau là, on peut vous le communiquer, sur les SST, il n'y a pas de sujet.

Mme Cillières (hors micro).- Je veux bien que vous me l'envoyiez.

M. le Président.- À Bagneux, puisque vous m'interrogez en particulier sur Bagneux, c'est vrai, malheureusement, c'est le SST où, en pourcentage, nous avons le moins d'agents. Nous avons quatre-vingt-trois postes ouverts, donc nous voulons embaucher, et nous avons pourvu soixante et un postes, ce qui fait donc un rapport de 73 %, alors que dans tous les autres SST, nous sommes largement au-dessus des 80 %.

Sur l'antenne de Rueil-Malmaison, j'avais pris l'engagement, vu la saturation qu'il y avait à Nanterre, que nous créerions une structure sur Rueil-Malmaison. S'il n'y a pas de retard dans les travaux, on pourra ouvrir au mois de juin, sous réserve aussi des embauches. Nous venons d'embaucher le responsable de cette antenne et il est prévu vingt-huit postes, mais ce sont vingt-huit créations, parce qu'il ne s'agit pas de retirer du personnel du SST de Nanterre, ce sont donc des recrutements nouveaux, ce ne sont pas des redéploiements.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix...

Non, on prend acte du tableau des effectifs.

On a donc pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 25.84 – Tableau des effectifs de la Cité de l'enfance.

M. le Président.- Nous avons ensuite le rapport 25.84 : il s'agit toujours du tableau des effectifs, mais, cette fois-ci, de la Cité de l'enfance.

Je n'ai pas d'inscrit.

Là aussi, c'est un prend acte ; on prend acte, c'est cela ?

(Il est indiqué à Monsieur le Président que le tableau des effectifs fait l'objet d'un vote.)

On vote ? Ce n'est pas un prend acte ?

Qui est contre ?

M. Timotéo (hors micro).- On vote ou on prend acte ?

M. le Président.- Apparemment, c'est un vote et pas un prend acte.

Sur le 25.84 concernant la Cité de l'enfance, abstention des deux groupes de l'Opposition, la Majorité est pour.

Rapport n° 25.85 – Tableau des effectifs de la Pouponnière Paul Manchon.

M. le Président.- Rapport 25.85 : le tableau des effectifs de Paul Manchon.

Même vote.

Rapport n° 25.86 – Tableau des effectifs du Centre maternel Les Marronniers.

M. le Président.- Rapport 25.86 : le tableau des effectifs du Centre maternel des Marronniers.

Même vote.

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, il me semble que sur le tableau des effectifs du Département, c'est aussi un vote et non pas un prendre acte.

M. le Président.- Oui, donc je mets au vote.

Même vote : abstention ? (Monsieur Datcharry et Monsieur Timotéo acquiescent.)

CULTURE

Rapport n° 25.87 – Musée du Grand Siècle – Convention de subvention régionale – FRAM.

M. le Président.- J'en arrive au rapport 25.87 : il s'agit du musée du Grand Siècle, la convention de subvention régionale.

Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.88 – Musée du Grand Siècle – Contrat de prêt d'œuvre – Musée d'Orsay.

M. le Président.- Rapport 25.88 : toujours pour le musée du Grand Siècle, un contrat de prêt d'œuvre avec le musée d'Orsay.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.89 – Musée du Grand Siècle – Contrat de prêt – Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon – Exposition « *Le Grand Dauphin* ».

M. le Président.- Rapport 25.89 : toujours le musée du Grand Siècle, pour un contrat de prêt avec le musée national des châteaux de Versailles et du Trianon.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.90 – Musée du Grand Siècle – Convention de dépôt – Statuette de Charlemagne.

M. le Président.- Rapport 25.90 : toujours pour le musée du Grand Siècle, une convention de dépôt pour une statuette de Charlemagne.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.91 – Musée du Grand Siècle – Convention de dépôt – Monsieur Dominique Antérion.

M. le Président.- Rapport 25.91 : musée du Grand Siècle, une convention de dépôt avec Monsieur Dominique Antérion.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.92 – Musée départemental Albert-Kahn – Convention de dépôt – Musée du patrimoine et du judaïsme alsacien de Marmoutier.

M. le Président.- Rapport 25.92 : il s'agit cette fois-ci du musée départemental Albert-Kahn, pour une convention de dépôt.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.93 – Château de Sceaux, musée départemental – Contrat de prêt – Communauté d'agglomération du Pays de Laon – Exposition « *Histoires d'eau* ».

M. le Président.- Rapport 25.93 : il s'agit du Château de Sceaux, pour un contrat de prêt avec la Communauté d'agglomération du Pays de Laon pour l'exposition « *Histoires d'eau* ».

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.94 – Château de Sceaux, musée départemental – Contrat de prêt – Ville de Rambouillet – Exposition « *Le paysage dans la Vallée de Chevreuse* ».

M. le Président.- Rapport 25.94 : toujours pour le musée départemental de Sceaux, un contrat de prêt avec la Ville de Rambouillet pour l'exposition « *Le paysage dans la Vallée de Chevreuse* ».

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.95 – Château de Sceaux, musée départemental – Prêt Ville de Courbevoie – Exposition « *Écrire la Ville – Courbevoie et son architecture* ».

M. le Président.- Rapport 25.95 : toujours pour le musée départemental du Château de Sceaux, avec un prêt de la Ville de Courbevoie pour l'exposition « *Écrire la Ville* ».

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.96 – Château de Sceaux, musée départemental – Convention d'occupation domaniale – Association Rotary Club – Antony-Sceaux.

M. le Président.- Rapport 25.96 : toujours pour le musée départemental de Sceaux, avec l'association Rotary Club, une convention d'occupation.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.97 – Musée des Civilisations noires de Dakar – Convention de dépôt – Collection de masques africains.

M. le Président.- Rapport 25.97 : il s'agit d'une convention de dépôt pour une collection de masques africains au musée des Civilisations noires de Dakar.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 25.98 – Conservation des antiquités et objets d’art (CAOA) –
Restauration de deux toiles – Commune de Meudon.**

M. le Président.- Rapport 25.98 : il s’agit de la conservation des antiquités et objets d’art, la restauration de deux toiles, pour la Commune de Meudon.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adoptée à l’unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

**Rapport n° 25.99 – Protocole transactionnel – Marché de travaux DO
BELLINI.**

M. le Président.- Rapport 25.99 : il s’agit d’un marché de travaux, avec un protocole transactionnel.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adoptée à l’unanimité.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

**Rapport n° 25.100 – Coopération internationale – Convention de
coopération décentralisée avec la Région du Tavouch en Arménie pour 2025-2029.**

M. le Président.- Rapport 25.100 : nous passons à la coopération internationale, avec la convention de coopération décentralisée avec la Région du Tavouch en Arménie pour les années 2025 à 2029.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adoptée à l’unanimité.

**Rapport n° 25.101 – Coopération internationale – Convention de
coopération décentralisée avec la Province de Siem Reap au Cambodge – 2025-2029.**

M. le Président.- Rapport 25.101 : toujours en coopération internationale, mais cette fois-ci avec la Province de Siem Reap au Cambodge pour les années 2025 à 2029.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Rapport n° 25.102 – Candidature du Département à l'Appel à Projets FSE+ « OIR Lutte contre le décrochage scolaire – Collèges et lycées d'Ile-de-France » (OS4.6).

M. le Président.- Rapport 25.102 : il s'agit de la candidature de notre Département à l'appel à projets pour le FSE+ pour la lutte contre le décrochage scolaire.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 25.103 – Commune de Chaville – Contrat de développement Département-Ville – 2025-2027.

M. le Président.- Rapport 25.103 : il s'agit du Contrat de développement entre le Département et la Ville de Chaville pour les années 2025 à 2027.

L'Opposition ne prend pas part au vote.

La Majorité est pour.

Rapport n° 25.104 – Commune de Fontenay-aux-Roses – Avenant n° 3 au Contrat de développement Département-Ville 2023-2025.

M. le Président.- Rapport 25.104 : il s'agit de l'avenant n° 3 au Contrat de développement entre le Département et la Ville de Fontenay-aux-Roses pour les années 2023 à 2025.

J'ai une inscrite : Madame Brobecker.

Mme Brobecker.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Dans de nombreuses villes du département, les Contrats de développement Département-Ville permettent, *via* le soutien financier du Département, des requalifications de quartiers, des améliorations de moyens de garde, le soutien des personnes âgées, le soutien aux activités sportives, le déploiement d'activités culturelles.

À Fontenay-aux-Roses, voici rapidement ce qui a été fait de l'enveloppe du Département, de plus de 6 M€, abaissée du fait de la Ville à 5,6 M€. Je rappelle que lors des précédents Contrats, c'est déjà près de 1 M€ qui a été « perdu » par la Ville qui avait laissé passer un an : l'année 2019. Le soutien financier du Département est important, mais semble être décliné pour partie par la Ville de Fontenay-aux-Roses.

Rapidement, sur les actions prévues et leur réalisation :

- la rénovation du gymnase des Pervenches : réalisation qui est encore en projet, et c'est une réalisation qui est importante pour les habitants.
- la création d'un parcours nature intergénérationnel : l'opération est passée de 2,7 M€ à 6 M€ et la contribution du Département passe de 825 k€ à 2 M€, pour financer :
 - le réaménagement du parc Sainte-Barbe ;
 - la rénovation de la halle aux comestibles, refaite en pavillon Baltard.

Un nouveau permis de construire a été affiché en mars 2025. Il devait avoir pour but la mise en conformité avec les observations des Architectes des bâtiments de France. Il comporte maintenant un restaurant qui sera ouvert tous les jours.

Nous assistons à une dérive financière sur cette opération. La rénovation du marché était initialement prévue à 2 M€ et dépasse aujourd'hui les 4,5 M€.

Dans une période où les financements publics sont de plus en plus restreints, est-il raisonnable de se lancer dans cette construction et l'aménagement d'un nouveau restaurant, un restaurant privé, construit et aménagé aux frais de la Commune, et donc du Département ? En effet, cette décision municipale pénalise les nouveaux investissements en faveur de la vie des habitants et favorise une concurrence qui pourrait être considérée comme déloyale par les restaurateurs fontenaisiens, dont la plupart éprouvent des difficultés.

Il y a aussi la création d'une ferme refuge, qui a été remplacée par un lieu de restauration rapide.

- la rénovation de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, avec un budget qui est passé de 1 M€ à 2 M€ et une subvention du Département qui passe de 360 k€ à 965 k€. Pour rappel, la loi du 9 décembre 1905 permet à la collectivité de prendre en charge les dépenses de travaux d'entretien et de conservation.

- la rénovation du groupe scolaire des Ormeaux ; il y avait l'école, mais aussi l'espace de restauration mutualisé, le centre de loisirs et le club préados, qui sont importants en ce moment : le budget est passé de 9,9 M€ à 4 M€, donc une grosse baisse, avec une subvention du Département demandée qui passe de 4 à 2 M€. La Ville a renoncé au projet, générant, en plus de ce renoncement, une indemnisation du cabinet d'architecte qui a été retenu lors du jury d'architecture.

- enfin, la création d'un espace solidarité et petite enfance, qui était une subvention départementale d'un montant de 500 k€, qui a été complètement abandonné, donc 0 € pour la solidarité et la petite enfance. Le Département accepte la fongibilité des fonds, évidemment, mais là, la Ville a abandonné la totalité du budget petite enfance, puisque c'est à zéro, une grande partie du budget enfance sur l'école, pour financer un nouveau marché avec un restaurant et une rénovation d'église, au-delà de la réglementation.

Pour ces raisons, vu le contexte économique, social et écologique et en regrettant que la Ville n'ait pas saisi l'opportunité de s'engager sur des projets structurants avec des aides financières importantes et pérennes du Département, je voterai contre.

Je voulais profiter de cette intervention, suite aux incidents du collège des Ormeaux, pour vous remercier...

M. le Président.- Ce n'est pas le sujet.

Mme Brobecker.- Pour vous remercier ?

M. le Président.- C'est gentil, mais ce n'est pas le sujet. Vous me remercirez après. Je n'ai pas besoin de remerciements publics...

Mme Brobecker.- D'accord.

M. le Président.- C'est gentil, Madame Brobecker.

Pour autant, nous ne sommes pas ici au Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, Madame, il ne faut pas confondre.

Nous avons une doctrine : aider toutes les Villes du département à travers nos contrats. Il appartient aux Conseils municipaux de ces Villes de définir leurs projets, et il me semble que jusqu'à présent, et d'ailleurs, on a eu des exemples avant et on acceptait, même si la Majorité vote pour les contrats souhaités par les Villes de votre bord politique, de Gauche, des deux groupes de l'Opposition, les groupes d'Opposition ont l'habitude de ne pas prendre part au vote, mais si vous commencez à voter contre parce que vous faites de cette Assemblée un Conseil municipal bis...Vous faites ce que vous voulez au Conseil municipal, mais attention à ce que la Majorité départementale ne vote pas contre vos contrats. Il ne faut pas pousser trop loin. On n'est pas au Conseil municipal. Vous pouvez être dans l'Opposition, on s'approche des municipales, vous en parlez au Conseil municipal, c'est le lieu, mais ne changez pas la doctrine ici, parce que je veux continuer à aider les trente-six Communes. Déjà, la Majorité, vote pour les Villes de Gauche, alors que vous ne prenez pas part au vote, mais si vous vous mettez à voter contre, je ne vais plus tenir la Majorité, moi ! Après, vous faites ce que vous voulez, vous assumez !

Je mets donc au vote.

Qui est contre ? (*Madame Brobecker*).

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Les deux groupes de l'Opposition, à l'exception de Madame Brobecker.

Il n'y a que Madame Brobecker toute seule qui vote contre...

Mme Brobecker (hors micro).- Et Lounes Adjroud.

M. le Président.- Il n'est pas là. Vous avez son pouvoir ? (*Madame Brobecker acquiesce.*)

D'accord, donc ils sont deux.

Le reste de l'Opposition ne prend pas part au vote.

La Majorité vote pour.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 25.105 – Parc du Séminaire de Saint-Sulpice à Issy-les-Moulineaux – Convention d'aide financière relative aux travaux d'aménagement.

M. le Président.- Rapport 25.105 : il s'agit du Parc du Séminaire de Saint-Sulpice, à Issy-les-Moulineaux, avec une convention d'aide financière relative aux travaux d'aménagement qui permettront l'ouverture au public.

Je n'ai pas d'intervenant.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 25.106 – Commune de Vanves – Cession de deux parcelles non bâties.

M. le Président.- Rapport 25.106 : pour la Commune de Vanves, la cession de deux parcelles non bâties.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.107 – RD 50 à Malakoff – Désaffectation, déclassement et cession de deux volumes en surplomb du domaine public.

M. le Président.- Sur la RD 50 à Malakoff, il s'agit de désaffecter, déclasser et céder deux volumes en surplomb du domaine public.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 25.108 – RD 910 – Chaville – Indemnité pour éviction commerciale.

M. le Président.- Rapport 25.108 : il s'agit de la RD 910 à Chaville, pour des indemnités d'éviction commerciale.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.109 – RD 920 – Aménagements cyclables – Mandat de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier avec le Département du Val-de-Marne – Demande de subvention à la MGP.

M. le Président.- Pour la RD 920, l'aménagement cyclable, un mandat de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier avec le Département du Val-de-Marne, il s'agit d'une demande de subvention à la MGP, j'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président. Vous m'excuserez, vu le sujet, je me dois d'intervenir.

Chers collègues,

Je souhaite exprimer, évidemment, notre soutien à cette délibération de demande de subvention concernant ces travaux de sécurisation des aménagements cyclables sur la RD 920, un axe stratégique, mais aussi très dangereux pour les mobilités douces.

Nous étions, d'ailleurs, jeudi dernier, avec Monsieur le maire de Montrouge, à l'invitation des associations Mieux se déplacer à bicyclette, Val-de-Bièvre vélo et du Collectif Vélo Vallée Sud Grand Paris, pour saluer, au pied de la piste, le démarrage de ces travaux tant attendus, au bout, à la frontière entre Bagneux et Montrouge. Je tiens d'ailleurs à remercier les associations pour leur engagement constant, et je sais qu'elles travaillent aussi avec vous, avec le Département.

Cette délibération est une réponse, partielle, mais pleinement justifiée : celle de sécuriser les cyclistes, trop longtemps mis en danger sur cet axe pensé pour la voiture, mais évidemment de plus en plus fréquenté à vélo, et notamment depuis la fin de l'époque Covid.

Les coronapistes sont aujourd'hui inadaptées, accidentogènes, et suscitent des conflits d'usages quotidiens.

Ces modifications vont donc évidemment dans le bon sens et répondent à des besoins réels, d'une continuité cyclable essentielle pour les trajets domicile-travail, comme pour le quotidien.

Je le dis comme élue de Bagneux, j'ai hâte aussi de voir démarrer les travaux sur la partie balnéolaie de la RD 920. On est vraiment à la limite. Les habitants les attendent évidemment avec impatience. Je ne sais pas si le calendrier est mis à jour avec l'avancée, mais il m'a semblé comprendre jeudi dernier de la part des associations vélo que le chantier repartirait du sud de Bourg-la-Reine pour remonter ; j'en étais, je dois vous dire, fortement étonnée, à me dire que, vraiment, on n'arrive pas à Bagneux, ça traîne, ça traîne.

Quand même, je profite de cette intervention pour revenir sur l'abandon du projet de requalification globale de la RD 920, qui est, à mon sens, une catastrophe. Nous avons là l'opportunité de repenser totalement cet axe, pour les piétons, les cyclistes, les riverains, de l'apaiser, de lui donner une fonction de lien urbain qui rompt avec une logique d'artère autoroutière en pleine ville. Vraiment, pour ce qui nous concerne, nous continuerons à porter une vision ambitieuse pour cet axe majeur et la nécessité de remettre le travail sur le métier et de retravailler un projet de requalification de la RD 920, et nous espérons vraiment pouvoir compter sur vous, Monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame Cillières, vous le savez comme moi, l'ensemble de la RD 920 devait être refait, y compris pour intégrer les pistes cyclables. Malheureusement, il y a une partie de cette RD 920 qui est à cheval sur deux départements : à la fois sur les Hauts-de-Seine, mais aussi sur le Val-de-Marne, et je ne suis pas responsable des décisions du Val-de-Marne...

Mme Cillières (hors micro).- Moi non plus.

M. le Président.- Vous non plus, mais moi encore moins. Vous êtes en partie... non pas responsable, mais vous auriez pu mieux expliquer peut-être à vos collègues du Val-de-Marne, qui ont été contre cela. Dans la situation où sont les Départements qui cherchent des économies et que les Villes, apparemment, à travers leurs élus, de Cachan et d'Arcueil, qui étaient intéressées à cette rénovation ont indiqué au Département du Val-de-Marne qu'elles étaient contre le projet... Ils ont indiqué être contre alors qu'il y a eu quatre ou cinq ans de travail, de concertation, que l'enquête publique et environnementale n'a fait l'objet d'aucune remarque, que cela a été approuvé, y compris par le commissaire enquêteur, sans même une recommandation, rien, d'un coup, elles se sont mises à être contre, peut-être parce que le Département a basculé... j'espère que cela ne s'explique pas ainsi, mais en tous les cas, le Val-de-Marne a décliné et n'a pas voté le document, ce qui est plus compliqué, parce que s'il avait voté le document mais pas la subvention, à la rigueur, il n'aurait pas été nécessaire de recommencer à zéro. Mais maintenant, il faudrait tout refaire, c'est-à-dire recommencer tout et repasser cinq ans sur le projet !

Moi, je ne suis pas responsable du Val-de-Marne, je suis responsable des Hauts-de-Seine et je ne sais pas faire une voie que sur la moitié. Le projet était global.

Je me suis engagé auprès de Madame le Maire de Bagneux à ce que nous fassions un projet, pas, une fois encore, sur la totalité de la moitié, c'est impossible, mais en tout cas, à ce que nous retravaillions sur l'aspect de la piste cyclable et des trottoirs du tronçon concerné, pour aménager au mieux et pas simplement revoir et remettre au goût du jour la coronapiste. Cela demande un peu de travail de nos services quand même, puisqu'on repart à zéro. Ce n'est pas de leur fait, ce n'est pas le même projet, donc il faut qu'ils travaillent un peu. C'est peut-être pour cela qu'on commence peut-être par Bourg-la-Reine et pas par Bagneux, mais en tous les cas, ce sera fait ; j'ai pour habitude de respecter mes engagements.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.110 – Convention de financement pour le remplacement de luminaires – Commune de Courbevoie.

M. le Président.- Sur le rapport 25.110, la convention de financement pour le remplacement de luminaires sur la commune de Courbevoie, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 25.111 – Requalification de la RD 7 – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux sur les ouvrages d'assainissement territoriaux dans le cadre du projet de réaménagement de la place Clemenceau à Saint-Cloud – EPT Paris Ouest La Défense.

M. le Président.- Rapport 25.111 : il s'agit de la requalification de la RD 7, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux sur les ouvrages d'assainissement territoriaux dans le cadre du projet de réaménagement de la place Clemenceau à Saint-Cloud.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

TRANSPORTS

Rapport n° 25.112 – T1 Colombes – Indemnisation de frais de licenciement.

M. le Président.- Rapport 25.112 : il s'agit de l'indemnisation de frais de licenciement pour la construction du T1 à Colombes.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Nous avons terminé l'ordre du jour, les rapports de notre Assemblée.

J'avais reçu en début de séance deux questions et un vœu de la part de l'Opposition.

EXAMEN DU VŒU

M. le Président.- Si vous voulez bien, on va peut-être commencer par le vœu présenté par Monsieur Benarafa.

Vœu présenté par Monsieur Benarafa au nom du groupe Écologistes et Socialistes relatif aux bénéficiaires du RSA.

M. Benarafa.- Tout à fait. Merci, Monsieur le Président.

On a beaucoup parlé de l'appauvrissement organisé des Départements et une des conséquences, évidemment, sera la baisse de moyens pour accompagner les bénéficiaires du RSA ; on va réussir à appauvrir les plus pauvres et je sais que personne ici ne souhaite cela, donc j'espère que vous allez tous ici voter ce vœu, puisqu'on ne fait pas d'idéologie.

Pour un accompagnement digne des allocataires du RSA et contre les sanctions injustes.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle législation impose aux allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) un minimum de quinze heures d'activités hebdomadaires sous peine de sanctions. Sans accompagnement adapté, sans information claire et sans suivi personnalisé, de nombreuses personnes perdent leur allocation sans même en comprendre la raison. Pire encore, un décret en préparation prévoit de nouvelles sanctions sous la forme d'une « suspension remobilisation », accentuant ainsi la précarisation des bénéficiaires.

Or, l'État a le devoir constitutionnel de garantir à chacune, à chacun, des moyens convenables d'existence. Le RSA représente aujourd'hui l'un des derniers filets de sécurité pour des millions de personnes. Son rôle doit être de protéger, non de sanctionner. Pourtant, la réalité est tout autre : dès la moindre rentrée d'argent, même informelle, les allocations sont réduites, plongeant les bénéficiaires dans une insécurité permanente. Dans de nombreux cas, le RSA est suspendu, voire supprimé, pour des motifs administratifs, comme un rendez-vous manqué à cause d'une convocation non reçue.

Pressé de lancer sa réforme du RSA, le gouvernement a légiféré à la va-vite, sans même attendre d'avoir le minimum de recul sur les expérimentations lancées en 2023, puis étendues à quarante-sept Départements l'année suivante. Un maigre bilan, publié en novembre 2024 et réalisé sur huit Départements pilotes, montrait bien que l'absence de

cadre ouvrait la porte à absolument tout et n'importe quoi en matière d'activités obligatoires et pointait clairement « *les risques importants d'erreur et d'inégalité de traitement* ».

Plus récemment, le Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE), instance rattachée au Premier ministre, a publié un avis de vingt-cinq pages alertant sur les conséquences des sanctions « *en termes de ruptures de droits et de radiations infondées au regard de la situation des personnes* » – c'était en mars. Le Président du CNLE, Nicolas Duvoux, défend lui aussi « *un moratoire sur les sanctions* » et plaide pour l'instauration « *d'un plancher qui sécurise les allocataires et désactive tout système de sanctions* », y compris l'actuel, « *dont on a constaté les dégâts* ».

Enfin, la situation budgétaire – on en a parlé beaucoup – actuelle des Départements ne pourra pas s'accorder avec un accompagnement digne des bénéficiaires du RSA à long terme, rendant leur insertion encore plus difficile, d'autant plus qu'il n'y a pas de plein-emploi.

Face à cette situation, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, réuni en séance plénière :

- exprime son opposition au décret en préparation prévoyant de nouvelles sanctions contre les allocataires du RSA, car la sanction ne lutte pas contre la pauvreté, elle la renforce ;
- soutient l'appel du CNLE à un moratoire sur les sanctions du RSA et à la mise en place d'un système garantissant un minimum vital inaliénable ;
- demande que l'État s'engage financièrement auprès des Départements à la mise en place d'un accompagnement social digne et humain, fondé sur l'écoute et le soutien, respectant les besoins et les aspirations des personnes en situation de précarité et demande précisément que la lumière soit faite quant aux recours possibles face aux sanctions prévues.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame Limoge, en réponse.

Mme Limoge.- Merci, Monsieur le Président.

En préambule, je voudrais dire que personne ici ne songe à appauvrir les plus pauvres et que les délibérations adoptées ce matin en témoignent.

L'article L. 261-1 du code de l'action sociale et des familles consacre la double finalité du RSA en disposant que le revenu de solidarité active a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Le chômage de longue durée est un facteur majeur de précarité économique et d'exclusion sociale. Notre priorité doit être d'accompagner de la manière la plus adaptée possible le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA pour leur permettre de sortir de la pauvreté et assurer leur meilleure insertion dans la société.

La politique d'insertion déployée par le Département poursuit cet objectif de manière prioritaire, comme nous l'avons réaffirmé dans le programme départemental d'insertion 2024-2026 adopté le 20 décembre 2024. Nul n'est inemployable et la remise en activité professionnelle doit constituer l'horizon de tous les accompagnements proposés aux bénéficiaires du RSA. L'ambition collective doit être de révéler les envies, les compétences et l'énergie des personnes en insertion et de construire des solutions d'insertion efficaces, en tenant compte des réalités du marché du travail et des attentes des employeurs, mais aussi des besoins et difficultés des demandeurs d'emploi.

Depuis sa création en 2008, le RSA repose sur un système de droits et devoirs :

- d'une part, le droit à un revenu minimum ou à un complément de revenus et à un accompagnement professionnel et social adapté à la situation de la personne allocataire ;
- d'autre part, le devoir de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions en faveur d'une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Ce principe de droits et devoirs se matérialise par la signature avec chaque bénéficiaire du RSA d'un contrat d'engagement, actualisé régulièrement, qui liste ses objectifs et ses obligations, déterminés dans le cadre des échanges avec son référent.

Dans le cadre de son accompagnement, le référent peut constater des manquements et demander une sanction qui est examinée par une équipe pluridisciplinaire départementale.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein-emploi ne remet pas en question ces grands principes. Elle introduit des évolutions pour accélérer et intensifier les accompagnements et ainsi favoriser le retour à l'emploi.

Parmi ces mesures, outre une plus forte articulation avec France Travail et les différents acteurs, figure l'obligation d'effectuer un minimum de quinze heures d'activités hebdomadaires, qui peuvent être des activités de formation, de remobilisation ou encore de découverte des métiers, avec des possibilités d'adaptation ou de dérogation pour tenir compte des difficultés sociales des allocataires.

Cette obligation ne nous paraît pas démesurée compte tenu des objectifs du RSA et l'accompagnement que nous mettons en place, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, n'a pas pour objectif de sanctionner ; au contraire, il vise à identifier et agir sur les freins à l'emploi, à trouver la voie d'orientation la plus adaptée à la situation de chaque bénéficiaire pour le faire monter en compétences et pour l'accompagner progressivement vers l'emploi.

Qu'une sanction puisse être envisagée dans certains cas, lorsqu'un bénéficiaire refuse d'actualiser son contrat d'engagement, ne respecte pas les obligations énoncées dans son contrat ou refuse de se soumettre aux contrôles sur sa situation administrative, ne nous paraît pas non plus démesuré.

Les nouvelles dispositions ne sont pas plus sévères que ce qui était en vigueur auparavant. Elles constituent même plutôt une opportunité pour redynamiser les accompagnements, puisque la sanction de niveau 1 prévoit la possibilité d'un versement rétroactif de l'allocation en cas de remobilisation de l'allocataire.

J'ajoute que les sanctions ne sont pas prononcées de manière automatique mais individualisée et que le référent a l'obligation de considérer l'ensemble de la situation sociale du bénéficiaire avant de soumettre sa proposition de sanction à l'équipe pluridisciplinaire.

Nous aurions pu vous rejoindre sur la demande d'un engagement financier plus fort de l'État. Nous rappelons régulièrement, et nous l'avons encore fait ce matin, que le niveau de compensation que nous recevons, d'à peine plus de 50 %, n'est pas à la hauteur des enjeux, alors que la dépense totale que nous portons pour cette politique publique s'élèvera cette année à plus de 200 M€.

Vous ne serez pas surpris, nous ne partageons ni l'analyse que vous faites de ce dispositif et du décret en préparation ni la vision que vous portez de ce que vous appelez

« *un minimum vital inaliénable* ». Ce que nous voulons, c'est mettre en œuvre tout ce qui est possible pour que nos concitoyens puissent retrouver un emploi.

M. le Président.- Merci.

Si j'ai bien compris votre réponse, Madame Limoge, la Majorité vote contre le vœu.

Est-ce que les deux groupes de l'Opposition votent pour ou un seul ?

Les deux groupes votent pour.

Cela ne suffit pas, donc le vœu est rejeté...

M. Benarafa (hors micro).- Dommage.

M. le Président.- Eh oui...

EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

M. le Président.- Nous passons à la première question orale, qui est posée par Madame Brobecker, me semble-t-il. Je vous en prie, Madame.

Question orale posée par Madame Brobecker au nom du groupe Écologistes et Socialistes relative à la précarité menstruelle des jeunes bénéficiaires du RSA.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une question orale relative à la lutte contre la précarité menstruelle des jeunes filles confiées à l'Aide sociale à l'enfance.

La précarité menstruelle est un enjeu de santé publique auquel les femmes, et en particulier les jeunes femmes, sont confrontées en France. En 2023, le gouvernement estimait que le manque de protections périodiques touchait près de quatre millions d'entre elles, soit une femme sur trois.

Nous savons que le Département des Hauts-de-Seine a pris la mesure de ces besoins. Les dispositifs déployés par l'Institut des Hauts-de-Seine, notamment les

opérations Toutes Culottées et les forums Giga la Vie, sont la preuve de son engagement à ce sujet.

On peut s'interroger néanmoins sur la couverture complète des situations rencontrées. En effet, au premier rang des jeunes en grande précarité se trouvent les jeunes filles confiées à l'Aide sociale à l'enfance, dont une partie peut certainement échapper au bénéfice des dispositifs à destination des collégiennes alloséquanaises. Par exemple, certaines jeunes filles confiées à l'Aide sociale à l'enfance dans notre département ne résident pas ou ne sont pas scolarisées sur notre territoire ou celles-ci n'ont pas accès aux PMI et aux Centres de santé sexuelle. Les aléas de parcours individuels parfois complexes peuvent également priver certaines jeunes filles de pouvoir participer à ces opérations. Cette problématique perdure pour des âges plus élevés qui ne sont pas pris en charge. En effet, nous avons la prise en charge des filles jusqu'à vingt et un ans, donc largement au-delà de leur scolarité au collège, les besoins, les questionnements, la morphologie des quinze - vingt et un ans étant assez différents de ceux des collégiennes.

Les deux questions sont :

- Des dispositifs spécifiques sont-ils mis en place ou en cours de réflexion pour soutenir l'accès de ces jeunes filles confiées à l'Aide sociale à l'enfance tant pour les protections périodiques qu'à l'information autour de la santé menstruelle en général ?
- En l'absence éventuelle de dispositifs spécifiques, pourrait-on étendre nos dispositifs existants, et si besoin faire appel également à des associations, pour s'assurer d'un accès continu des jeunes filles confiées à l'Aide sociale à l'enfance à des protections menstruelles adaptées ainsi qu'à l'information dont elles ont besoin, dès le début de leur adolescence et jusqu'à la fin de leur prise en charge par les services ?

M. le Président.- Madame Armelle Tilly vous répond.

Mme Tilly.- Oui. Merci, Monsieur le Président.

Chère Madame la Conseillère départementale,

Vous avez souhaité nous interroger aujourd'hui sur la façon dont le Département peut se mobiliser contre la précarité menstruelle des jeunes filles qui sont confiées à l'Aide sociale à l'enfance, et comme vous le soulignez si bien dans votre intervention, nous nous sommes pleinement saisis de ce sujet à travers notre compétence en matière de collèges.

En effet, avec l'Institut des Hauts-de-Seine, nous finançons l'opération Toutes Culottées, afin que toutes les collégiennes bénéficient à la fois d'une dotation en culottes menstruelles, mais également d'un temps d'échange avec des professionnels compétents autour des questions, notamment, de l'évolution de leur corps.

Ce dispositif vient d'ailleurs renforcer la sensibilisation globale et spécialisée qui est réalisée, et vous l'avez nommé, dans le cadre des forums Giga la Vie, en matière de rapport au corps et sous tous ses aspects.

Je tiens à préciser que ces approches que nous menons sont assez extraordinaires, puisque nous sommes les seuls à réaliser ce temps d'échange avec des professionnels de qualité.

En ce qui concerne les jeunes filles confiées à l'ASE, elles n'échappent pas du tout à cette problématique. Pour les jeunes qui sont accueillies en établissement, aussi bien sur le territoire altoséquanais qu'en dehors, le prix de journée qui est arrêté pour chaque structure intègre des dépenses relatives à l'hygiène des jeunes, ce qui comprend l'achat de protections périodiques. Certains établissements sont, par ailleurs, en lien avec des associations sur ce point, sans compter les interventions des professionnels de nos PMI, qui sont, eux aussi, présents. Cet aspect essentiel de la vie quotidienne des jeunes filles est donc, assez logiquement, géré par les structures qui les accompagnent chaque jour.

S'agissant notamment des jeunes filles accueillies chez les assistants familiaux, le montant nécessaire à l'achat de protections périodiques est inclus dans l'indemnité d'entretien journalier, qui a été valorisée, je vous le rappelle, à hauteur de 20 € par jour et par jeune au début de l'année. En cas de besoin, l'achat de culottes menstruelles peut tout à fait faire l'objet de remboursements au titre des frais exceptionnels.

Le dispositif que nous avons mis en place avec l'Institut des Hauts-de-Seine nous permet de toucher toutes les collégiennes du territoire, en complément de tous nos autres dispositifs qui maillent le territoire. Il témoigne, une fois de plus, de notre volonté de prendre ce sujet en compte avec tout le sérieux nécessaire.

Je tiens à préciser qu'il y a trois jours, je me suis rendue dans un établissement d'Aide sociale à l'enfance à Issy-les-Moulineaux pour le Sourire de Pâques avec des jeunes de la protection de l'enfance, et donc, nous avons abordé ce sujet, notamment avec l'Institut des Hauts-de-Seine, qui, notamment, prend note de se déployer – c'est déjà inscrit dans son programme – auprès de nos établissements de protection pour l'enfance.

En revanche, nous déclenchons des réflexions afin de structurer au mieux et en lien avec tous nos partenaires impliqués dans l'accompagnement de ces jeunes la prise en charge de cette problématique importante avec le même volontarisme que celui qui nous a guidés dans la mise en œuvre de ce projet assez exemplaire, Toutes Culottées, pour les collégiennes des Hauts-de-Seine.

M. le Président.- Merci.

Question orale posée par Madame Mouaddine au nom du groupe Gauche Citoyenne, Communiste et Républicaine relative à la situation d'un jeune mineur non accompagné.

M. le Président.- Nous arrivons à la deuxième et dernière question orale, qui est présentée par Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Merci, Monsieur le Président.

Nous vous avons écrit deux fois ces dernières semaines, avec nos collègues du groupe Écologistes et Socialistes, à propos de la situation du jeune Alassane, mineur non accompagné de quinze ans et actuellement collégien à Nanterre.

Alassane est originaire d'une région du nord de la Côte d'Ivoire. Il a décidé de quitter son pays parce qu'il devait, sous la contrainte, participer à un rituel initiatique de plusieurs mois. Son frère ayant perdu la vie en participant à ce type de rituel, il a donc quitté la Côte d'Ivoire pour y échapper.

Il est arrivé en France en septembre 2023 et a erré quelques jours avant de se présenter à la Croix-Rouge de Bobigny, qui l'a mis à l'abri jusqu'au 31 octobre 2023.

Par un jugement du Juge des enfants de Bobigny du 3 mai 2024, il a fait l'objet d'une décision de placement à l'Aide sociale à l'enfance jusqu'au 31 mai 2026 avec transfert à l'ASE des Hauts-de-Seine, une décision sur laquelle notre Département a fait appel, comme c'est souvent le cas.

Depuis le 28 mars 2025, à la suite du jugement de la Cour d'appel de Paris du 10 février 2025, déclarant que sa minorité n'était pas reconnue, Alassane n'est plus pris en charge par l'ASE de notre Département.

Les arguments retenus concernent le fait qu'Alassane avait utilisé, lors de son arrivée en France, des documents qui n'étaient pas les siens, fournis par des passeurs, ceci car ses propres documents n'étaient pas encore arrivés de Côte d'Ivoire et qu'il ne voulait pas risquer d'être considéré comme un majeur et recevoir une OQTF.

Pour l'heure, le juge des référés du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a confirmé la décision de fin de prise en charge de l'ASE des Hauts-de-Seine le 28 mars dernier, reprenant les arguments de la Cour d'appel de Paris sur sa non-minorité.

Concernant sa situation personnelle, Alassane n'a aucun soutien familial en France. Il souffre d'une maladie chronique sévère, qui nécessite d'ailleurs un traitement sur le long terme, et pour laquelle il est suivi par l'équipe d'infectiologie de l'hôpital Robert Debré à Paris.

Sur le plan scolaire, il est actuellement élève en classe de troisième au collège André Doucet de Nanterre, où il est reconnu par toute l'équipe éducative comme un élève assidu, sérieux, très investi dans sa scolarité et bien intégré à l'établissement.

Ses résultats scolaires lui permettraient de s'engager à la rentrée prochaine notamment dans une formation professionnelle qualifiante, et il a ainsi formulé des vœux d'orientation en CAP ou Bac pro dans le domaine de la restauration ou de l'aide à la personne, des métiers en tension, d'ailleurs.

En tant que mineur, il pourrait signer un contrat d'apprentissage dont l'enregistrement par l'OPCO ferait fonction d'autorisation de travail jusqu'à la fin du contrat, comme le prévoit la réglementation.

La rupture d'hébergement actuelle, consécutive à la décision du Département des Hauts-de-Seine de mettre fin à sa prise en charge après la décision de la Cour d'appel, remet en cause la poursuite de sa scolarité et de son parcours d'insertion.

Elle constitue aussi un risque important pour sa santé, en fragilisant les conditions de son traitement médical.

Ceci est d'autant plus problématique que, sur le plan administratif, Alassane possède en fait des documents attestant de sa minorité, et dont personne n'a contesté l'authenticité, à savoir un passeport et une carte consulaire délivrés par l'ambassade de Côte d'Ivoire à Paris, ainsi que des résultats de tests osseux.

Alors que la justice française et le Département des Hauts-de-Seine le considèrent comme non-mineur, il serait donc un majeur avec des documents d'identité de mineur.

Étant mineur sur son passeport, il n'est pas en situation de disposer d'une carte de séjour temporaire, puisque seuls les majeurs sont dans l'obligation d'en avoir une.

Monsieur le Président, les acteurs associatifs, ainsi que l'équipe éducative du collège André Doucet, et de nombreux élus, dont nous-mêmes, vous ont demandé, dans une démarche humanitaire, et pour préserver la santé et l'avenir scolaire d'Alassane, de lui accorder à titre gracieux la prolongation de son hébergement par le Département.

Vous avez justifié dans la presse, et dans un courrier que vous nous avez adressé, le refus du Département en vous appuyant sur les décisions de justice.

Alassane dispose pour l'heure de conditions d'hébergement très provisoires, obtenues avec l'aide de ses enseignants et des associations.

Pour autant, notre Collectivité ne peut ignorer les éléments contradictoires qui figurent au dossier d'Alassane, ceci pour lui éviter de subir une double peine :

- soit en tenant réellement compte des documents attestant de sa minorité et en poursuivant dès lors sa prise en charge par l'ASE comme mineur ;
- soit en décidant qu'il n'est plus mineur, mais dans ce cas, en lui accordant une prise en charge en tant que jeune majeur, à laquelle il aurait droit jusqu'à vingt et un ans, comme indiqué dans la loi Taquet.

Qu'entendez-vous faire, Monsieur le Président, pour que ce jeune puisse vivre dignement, continuer à se soigner, poursuivre une formation scolaire et professionnelle dans laquelle il est engagé, et ainsi poursuivre son parcours d'insertion dans notre pays ?

Je tiens à signaler, d'ailleurs, au moment même où nous tenons cette séance, qu'un rassemblement est organisé par l'association RESF devant l'Assemblée départementale, pour dénoncer, d'une part, la situation d'Alassane, mais aussi plus largement les traitements infligés aux mineurs isolés dans notre département.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vais vous répondre personnellement, Madame la Conseillère départementale.

Vous m'interpellez sur la situation du jeune Alassane dans le prolongement des courriers que vous m'avez adressés, relayant les propos du collectif RESF, auxquels je vous ai répondu, vous venez d'en faire état, par mon courrier du 31 mars dernier.

Je comprends l'émotion que cette situation peut susciter. Avec les services de l'Aide sociale à l'enfance, nous avons donc veillé à ce qu'elle soit prise en charge avec humanité, en évitant une sortie sèche de nos dispositifs d'accompagnement au titre de la protection de l'enfance.

C'est ainsi qu'à la suite du jugement de la Cour d'appel de Paris du 10 février prononçant la mainlevée de placement, notre Département a continué à assurer l'hébergement de ce jeune jusqu'au 28 mars, soit pendant plus d'un mois et demi après la décision de justice établissant qu'il ne relevait plus de l'Aide sociale à l'enfance.

Par ailleurs, mes services ont contacté les services de la Préfecture et la DRIHL pour garantir son orientation vers un dispositif de droit commun et je suis personnellement intervenu auprès du préfet des Hauts-de-Seine pour appeler son attention sur cette situation. Nous nous sommes assurés auprès de ces services qu'une solution avait pu être trouvée.

C'est apparemment le cas, puisque d'après les toutes dernières informations que nous avons reçues, il serait accueilli en internat dans un collège pendant la semaine et hébergé pendant le dernier week-end dans un hôtel à Nanterre. Le travailleur social qui l'accompagne travaille sur un projet de centre de vacances pour toute la période des congés scolaires qui débute ce soir, et il serait ensuite pris en charge en appartement de coordination thérapeutique.

Notre Département a donc pleinement assumé ses responsabilités, au-delà de ses obligations légales, et un examen sérieux de ce dossier montre que nous avons agi avec humanité et mesure pour garantir l'accompagnement de ce jeune et le suivi médical dont il fait l'objet.

Ce n'est pas nécessairement le cas de tous les Départements.

En retraçant le parcours de ce jeune migrant, Madame Mouaddine, vous avez omis de préciser qu'avant qu'il nous soit confié, il avait été évalué majeur par le Département de Seine-Saint-Denis, qui lui a notifié le 31 octobre 2023 son refus de le prendre en charge dans le dispositif de l'ASE.

C'est suite à cette décision de refus du Département de la Seine-Saint-Denis que ce jeune a formé un recours auprès du Juge des enfants du Tribunal de Bobigny, et malgré trois rapports défavorables de la Division de l'expertise en fraude documentaire et à l'identité sur les documents d'identité qu'il avait présentés (un extrait d'acte de naissance, une copie intégrale d'acte de naissance et un certificat de nationalité ivoirienne), le Tribunal de Bobigny, par jugement du 3 mai 2024, l'a confié, malgré tout, à notre Département.

Nous nous sommes conformés à cette décision et l'avons pris en charge en lui assurant son hébergement en résidence éducative, son inscription dans un établissement scolaire et le suivi de ses rendez-vous médicaux de contrôle à l'hôpital Robert Debré, mais nous avons, bien évidemment, fait appel de cette décision, d'autant que les résultats de la consultation du fichier d'appui à l'évaluation de minorité produit par la préfecture des Hauts-de-Seine ont révélé qu'il avait produit des documents d'identité différents au juge des enfants de Nevers, où il s'était présenté comme Malien. Le juge avait alors rejeté sa demande de prise en charge en tant que mineur et relevé – je cite : *« Les actes produits par le requérant sont entachés d'irrégularités inhérentes et manifestement grossières qui ne correspondent pas aux attendus minimaux en termes d'actes d'état civil »*.

Le 10 février 2025, la Cour d'appel de Paris a déclaré notre appel recevable, et infirmant le jugement rendu par le Juge des enfants de Bobigny, elle a donné mainlevée du placement auprès du Département des Hauts-de-Seine. Les motifs de cette décision sont clairs ; je vous les lis :

« Non seulement les documents afférents à l'identité alléguée dans le cadre de la présente procédure sont affectés d'irrégularités relevées par les services de la fraude documentaire, mais leurs conditions d'obtention et d'acheminement express en trois jours depuis la Côte d'Ivoire paraissent totalement improbables.

Au surplus, X se disant M. [S] ayant déjà produit devant un autre Juge des enfants des documents attestant d'une autre identité et livré un discours différent sur sa situation familiale et son parcours migratoire, l'ensemble de ces documents ne peuvent qu'être écartés et considérés comme non probants et en tout cas non rattachables à l'intéressé.

La minorité et en tout cas l'âge allégué n'étant rapportés par aucun autre élément tangible du dossier, il convient de donner mainlevée de son classement auprès de l'Aide sociale à l'enfance sans qu'il soit utile de procéder à des investigations complémentaires. »

Cette décision a été confirmée le 28 mars par le Tribunal administratif de Cergy, qui avait été saisi en référé par l'avocat de ce jeune pour adjoindre le Département de continuer sa prise en charge. Le juge des référés a rejeté cette requête.

Nous avons donc deux décisions de justice dûment motivées et vous me demandez de passer outre et de maintenir l'accompagnement au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Ce n'est évidemment pas possible.

Quant à votre demande alternative de lui accorder une prise en charge en tant que jeune majeur, cela n'est pas possible non plus, car je vous rappelle que ce dispositif ne peut être mobilisé par le Département que dans le cas de la continuité du parcours d'accompagnement de jeunes qui nous ont été confiés alors qu'ils étaient mineurs, afin d'éviter une rupture de leur prise en charge quand ils atteignent dix-huit ans. Nous le faisons d'ailleurs depuis longtemps, et bien avant que la loi ne l'impose, et au 7 avril, ce sont sept cent quatre-vingt-treize jeunes majeurs, dont quatre cent trente ex-MNA, que nous accompagnons jusqu'à leurs vingt et un ans avec les contrats jeunes majeurs.

La position que vous défendez à travers votre question orale me paraît inquiétante et elle appelle de ma part deux observations à portée plus générale.

La première porte sur votre propension à cibler systématiquement notre Département alors que vous en êtes élue, même quand tout concourt à démontrer que cela ne relève pas de sa responsabilité. Si ce jeune migrant peut prétendre à un accompagnement, il relève du droit commun, et c'est donc à l'État que vous auriez dû vous adresser pour vous assurer que les mesures adéquates soient prises, comme je l'ai fait moi-même.

Vous êtes parfaitement informée des risques liés au fait de placer un majeur parmi des mineurs, des tensions fortes qui pèsent sur les dispositifs de la protection de l'enfance et des efforts constants que nous faisons pour accueillir dans les meilleures conditions tous les mineurs qui nous sont confiés, y compris les MNA.

La déclaration outrancière, pour ne pas dire autre chose, du responsable de RESF Hauts-de-Seine, relayée par la presse, qui nous a accusés de « *mener une politique dégueulasse envers les MNA* », est, à cet égard, tout à fait symptomatique du carcan idéologique avec lequel ce sujet continue à être abordé par certains, et je le regrette, car il mérite, à mon avis, un traitement bien plus sérieux et dépassionné.

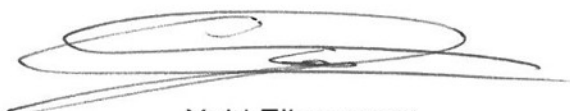
Il ne me semble pas avoir entendu RESF quand le Département de la Seine-Saint-Denis a refusé de prendre en charge ce jeune migrant.

Mais ma deuxième observation, Madame Mouaddine, est que nous sommes dans un État de droit. Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux de l'Opposition, il ne m'appartient pas, pas plus qu'à vous, de faire le tri entre les décisions de justice, je me conforme systématiquement au jugement, qu'il prononce une mesure de placement ou qu'il prononce une mainlevée. Je ne fais pas partie de ceux qui contestent les décisions de justice en dehors des voies de recours prévues et qui en appellent au tribunal de l'opinion parce que les jugements rendus ne sont pas à leur convenance. Cette tendance, et, d'ailleurs, récemment, qu'on a pu voir, est extrêmement dangereuse, et je considère que les élus que nous sommes ne doivent pas, en aucun cas, y céder. *(Applaudissements sur les bancs de la Majorité départementale).*

Nous avons terminé notre séance, je vous remercie et je vous souhaite un bon week-end.

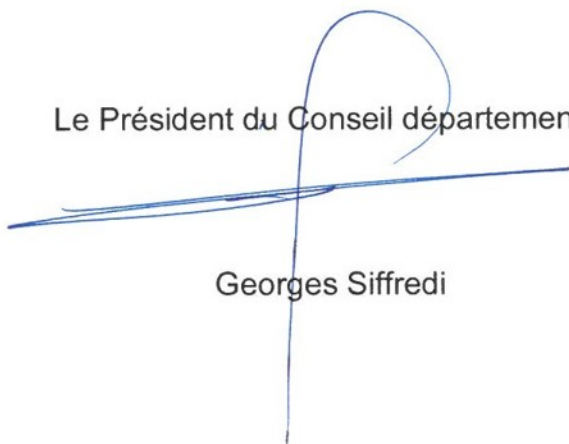
(la séance est levée à 13 heures 24)

Le secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental

A blue ink signature featuring a large, high loop at the top, followed by a horizontal stroke and a long vertical line extending downwards.

Georges Siffredi